

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Christine DEL PIE à Jacques DEAS, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Christian RAYOT, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2019-02-01 Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2019

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019.**

Annexe : Procès-Verbal du 31 janvier 2019

2019-02-02 Vote du DOB-Budget Général sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

*

* *

Préambule du Président

Le débat d'orientations budgétaires, qui prépare le vote du budget primitif, est un acte majeur dans la vie d'une collectivité, permettant de confronter la réalité des chiffres et les contraintes financières aux besoins nécessaires à la mise en œuvre de notre projet politique.

L'année 2019 est la dernière année complète du mandat politique en cours, et nous permettra d'achever la plupart des opérations et projets initiés par notre équipe depuis 2014.

Les prévisions de croissance de l'année 2019 ont été revues à la baisse par rapport au programme de stabilité européen d'avril 2018. Préalablement estimée à +1,9%, cette conjoncture n'est validée par aucun organisme et au final la croissance devrait s'établir au plus à + 1,5%.

Cette révision s'explique par une moindre croissance attendue de la demande mondiale adressée à la France, et une hausse des prix du pétrole.

Si l'inflation a progressé en 2018 par rapport aux prévisions du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 pour atteindre son plus haut niveau depuis 2012, les prévisions de la Loi de Finances 2019 sont bâties sur un ralentissement de l'inflation. Rappelons que cette inflation détermine l'indexation des bases d'imposition, ayant un impact direct sur les recettes fiscales.

La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets prolongés de la politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE). Toutefois, les taux très bas dont la France a pu bénéficier depuis une petite dizaine d'années voient leur tendance repartir à la hausse en 2019.

Le déficit public repart lui aussi à la hausse en 2019, corrigé à 3,2% du PIB (soit supérieur aux 3% exigés par l'Europe). A noter que le déficit de l'État se creuse, et n'est limité que par les résultats positifs des administrations publiques locales, dont les collectivités.

En effet, pour pallier la diminution des concours financiers de l'État, nombreuses sont les collectivités à avoir actionné le levier fiscal ces dernières années. La dynamique de fiscalité qui en résulte et l'épargne du bloc communal en hausse pourraient tenter l'État de poursuivre sa baisse de versements de dotations aux communes et EPCI.

Le montant de l'enveloppe globale de DGF est maintenu à 26,9 milliards d'euros en 2019, comme en 2018. Cependant, au niveau local, des disparités peuvent apparaître entre les différentes collectivités. En effet, si l'État a martelé le message du maintien des niveaux de dotations tout au long de l'année 2018, il n'en résulte pas moins que la Communauté de Communes a constaté en 2018 une baisse de plus de 58 000 euros sur sa seule DGF.

Si l'année 2019 voit se mettre en place une réforme de la DGF, et notamment de la Dotation d'Intercommunalité avec l'introduction d'une part liée aux revenus moyens par habitant, les effets ne devraient pas être très visibles pour la Communauté de Communes, le potentiel fiscal et le revenu moyen par habitant étant tous deux supérieurs aux moyennes nationales.

De la même manière, l'évolution des indicateurs du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ne permettra pas plus à la Communauté de Communes d'être bénéficiaire.

Dans un tel contexte, il est toujours bien difficile d'établir un budget. Et l'exercice devient encore plus difficile quand on sait que les données concernant les bases fiscales ne sont pas communiquées aux collectivités dans des délais leur permettant d'en disposer pour leurs débats d'orientation budgétaire.

Nous pouvons toutefois à minima envisager disposer de recettes dynamiques en matière de cotisation foncière des entreprises, liées notamment aux investissements importants qui ont été réalisés ces dernières années par la collectivité et par la SEM Sud Développement, et qui ont permis une forte augmentation des bases, encore visible cette année.

Enfin, le recours à l'emprunt, notamment pour le budget général, reste limité compte tenu des emprunts d'ores et déjà contractés et toujours en cours.

Il est ainsi souhaitable de porter une vigilance toute particulière sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les charges sur lesquelles nous avons encore prise (hors reversement de fiscalité aux communes, fonds de concours de fonctionnement aux communes, participation obligatoire au service départemental d'incendie et de secours, et dotations aux amortissements).

En fonctionnement, pour 2019, notre budget devrait s'équilibrer autour de 10,8 millions d'euros.

En matière d'investissement, les recettes envisagées restent aujourd'hui encore fonction de la capacité de la collectivité à entrer dans des processus de contractualisation et de réponse à des appels à projets de plus en plus complexes et donc d'allier une capacité politique à porter un projet et une capacité technique permettant d'accéder aux financements.

Ainsi, 2019 verra la signature de la convention des 3 bourgs-centres de Beaucourt, Delle et Grandvillars avec la Région Bourgogne-Franche-Comté suite à l'Appel à Manifestation Régional. Pilotée et coordonnée par la CCST, cette démarche permettra aux 3 communes d'accéder à une enveloppe de 750 000 euros de financement de projets d'envergure pour leur territoire. En 2019 devrait également être signé avec la Région Bourgogne Franche Comté, le Contrat Métropolitain 2018-2020 à l'échelle du Nord Franche-Comté, qui dans son volet métropolitain comme dans son volet territorial pourra permettre à la CCST d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de ses nombreux projets.

En effet, la Communauté de Communes du Sud Territoire, malgré ce contexte financier toujours tendu, entend poursuivre son travail, dans la dynamique engagée depuis plusieurs années maintenant, et rester une collectivité de projet, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité.

C'est ainsi que 2019 verra la poursuite et l'aboutissement de nombreuses opérations et chantiers d'envergure lancés les années précédentes. La 2ème déchetterie de notre territoire a ouvert ses portes le 2 janvier dernier à Florimont, les travaux d'assainissement se poursuivent conformément au planning décidé par la Commission Eau Assainissement en 2015, les travaux prévus en matière d'eau potable permettront à notre territoire d'être totalement auto-suffisant d'ici fin d'année.

Les travaux de réhabilitation des Fonteneilles, que ce soit sur la partie logements ou sur l'aile propriété de la CCST devant accueillir entre autres les locaux de la Police Municipale Intercommunale et l'École de Musique Intercommunale débiteront au 2ème semestre.

La réalisation du Pôle touristique rural de Brebotte se poursuit, l'établissement accueillant un restaurant, plusieurs chambres à destination des touristes et une aire naturelle de camping devant ouvrir avant l'été 2019.

Le centre commercial de l'Allaine poursuit sa mutation et les travaux de réhabilitation s'achèveront en 2019 pour une ouverture des cellules commerciales avant la fin de l'année.

Cette année sera également consacrée au lancement de la phase opérationnelle de suivi-animation des travaux de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont la durée initiale est fixée à 3 ans.

L'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) a pris fin en février 2019 après 2 prolongations. Cependant, le travail de dynamisation du commerce local se poursuit sur le territoire intercommunal notamment dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence défini en décembre dernier.

Cette année nous permettra, enfin, de continuer la mise en œuvre de façon volontariste de la compétence GEMAPI, en poursuivant le projet ambitieux de restauration morphologique de l'Allaine, et continuer à avancer ensemble.

Recettes fiscales (en attente des bases 2019 DGFIP et l'état FDL 2019)

Pour info / rappel (FDL n°1259 FPU 2018)

	Taux 2018	Bases 2018	Recettes FDL 2018	Bases estimées 2019 +1,80%	Taux proposé 2019	Recettes estimées 2019
CFE	26.40	6 187 000,00 €	1 633 368,00 €	6 298 366,00 €	26,40%	1 662 768,62 €
TH	9.52	22 723 000,00 €	2 163 229,00 €	23 132 014,00 €	9,52%	2 202 167,73 €
TFB	3.00	24 436 000,00 €	733 140,00 €	24 877 884,00 €	3,00%	746 336,52 €
TFNB	1.61	449 100,00 €	7 230,00 €	457 183,80 €	1,61%	7 360,66 €
TOTAL		53 797 100,00 €	4 536 967,00 €	54 765 447,80 €		4 618 633,54 €

Evolution des dotations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Estimations 2019
Dotation d'intercommunalité	630 764	648 033	485 510	352 966	273 599	243 754	244 000
Dotation de compensation	1 499 345	1 483 060	1 450 693	1 422 621	1 383 090	1 354 209	1 354 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP	166 094	176 878	173 005	163 648	152 318	163 648	163 648
Dotation uniques spécifiques TP	16 808			7 413			
Attribution du fonds départemental de la TP	323 490.26	188 023.18	182 375	188 023.08	172 935	125 034.51	125 000
Compensation au titre de la CET				638	370	200	200
Compensation au titre des exonérations taxes foncières		652		470			
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	117 629	119 305	138 657	92 535	156 068	163 722	163 000
TOTAL	2 754 130.26	2 615 951.18	2 430 240.00	2 228 314,08	2 138 380.00	2 050 567.51	2 049 848

Sur l'évolution des dotations d'Etat, nous constatons :

Une perte de 138 179.08 € entre 2013 et 2014

Une perte de 185 711.18 € entre 2014 et 2015

Une perte de 201 925.92 € entre 2015 et 2016

Une perte de 89 934.08 € entre 2016 et 2017

Une perte de 87 812.49 € entre 2017 et 2018

Soit une perte cumulée depuis 2013 de 2 307 198.53 €

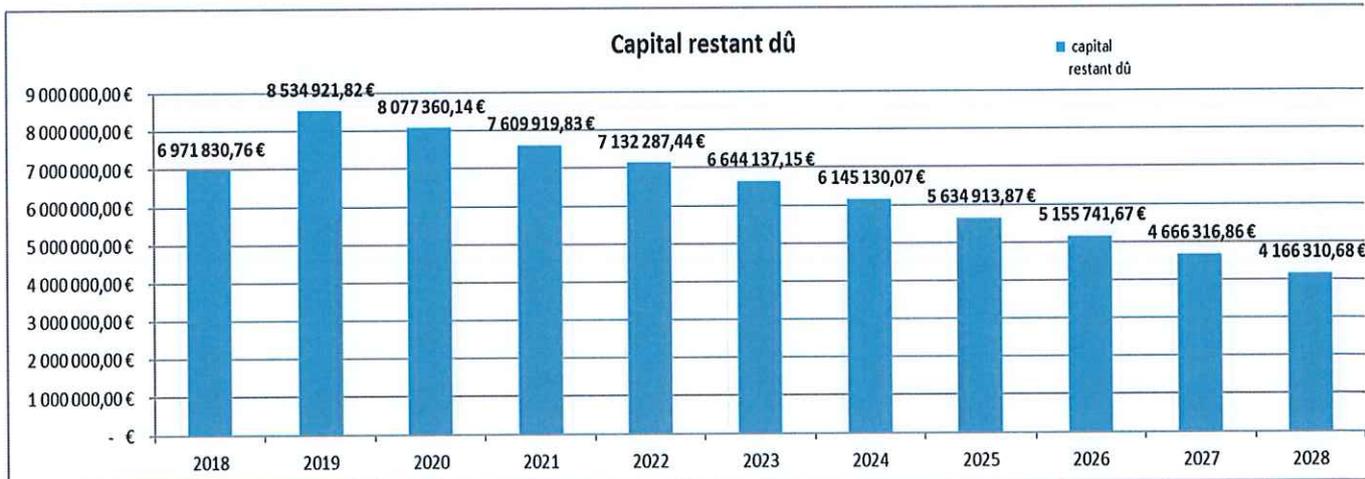
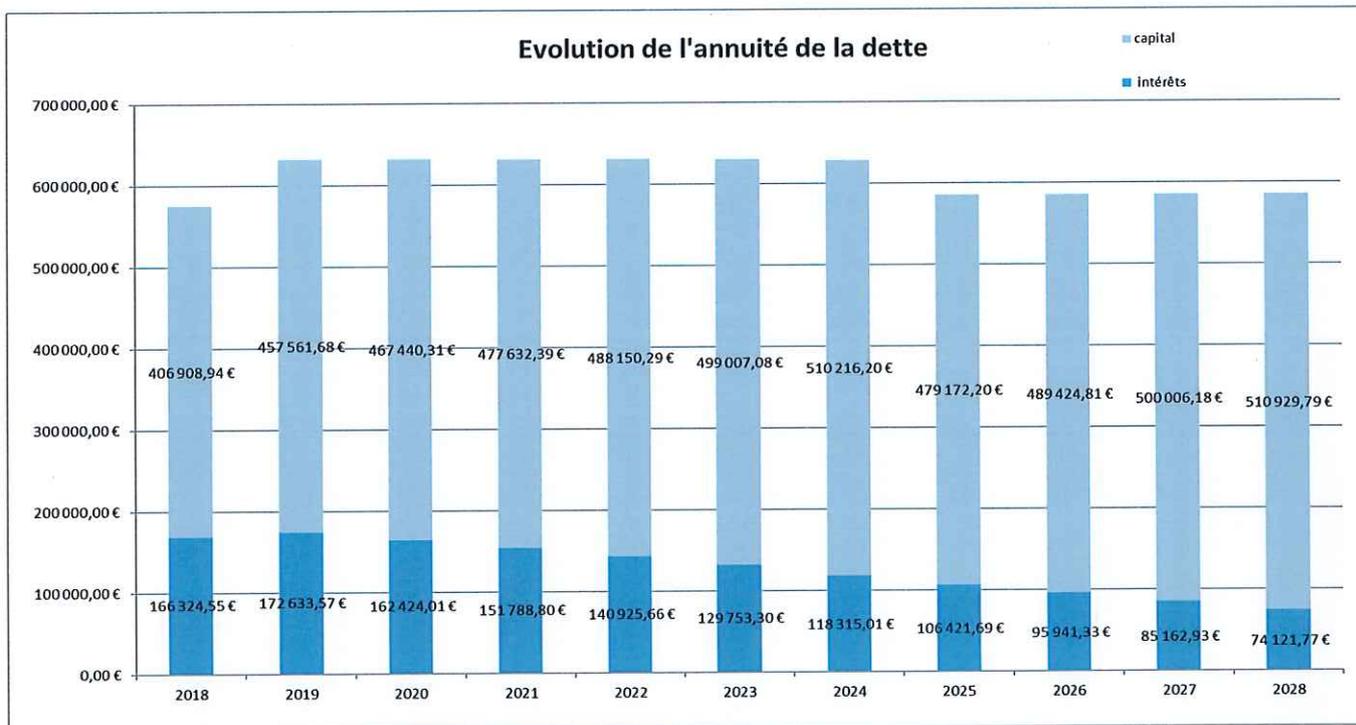
Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2018 était de 6 971 830.76 €.

L'encours remboursé sur 2018 représentait 573 233.49 € soit 406 908.94 € en capital et 166 324.55 € en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2019 est de 8 534 921.82 euros

Situation actuelle :



Evolution des effectifs et charges de personnel

	2015	2016	2017	2018
Effectifs équivalent temps plein (35h)	62	63	64	68
Charges de personnel	2 447 700.03€	2 703 573.57€	2 732 614.70€	2 715 620.65 €
Prises de compétence				Ecole de musique
Mutualisation	Instruction droit des sols			
Fusion/ absorption				

L'année 2018 a vu une réduction des charges de personnel suite à 2 départs de personnel de catégorie A dont 1 départ en retraite non remplacé et dont la charge de travail a été répartie en interne et un départ suite à mutation où le poste a été pourvu en interne également sans recrutement supplémentaire, permettant de dégager des économies en termes de charges de personnel.

L'année 2018 a vu également le recrutement de 11 agents pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale à temps non complet : son Directeur, un adjoint administratif et 9 agents d'enseignement artistique et ce depuis le 1^{er} septembre 2018. 8 agents de l'Union Delloise ont également été mis à disposition de la CCST en attendant la création effective des postes de ces agents au sein de la CCST au 1^{er} mars 2019.

Pour l'année 2019, les charges de personnel sont estimées à **2 980 000 €**.

Ce montant prend en compte :

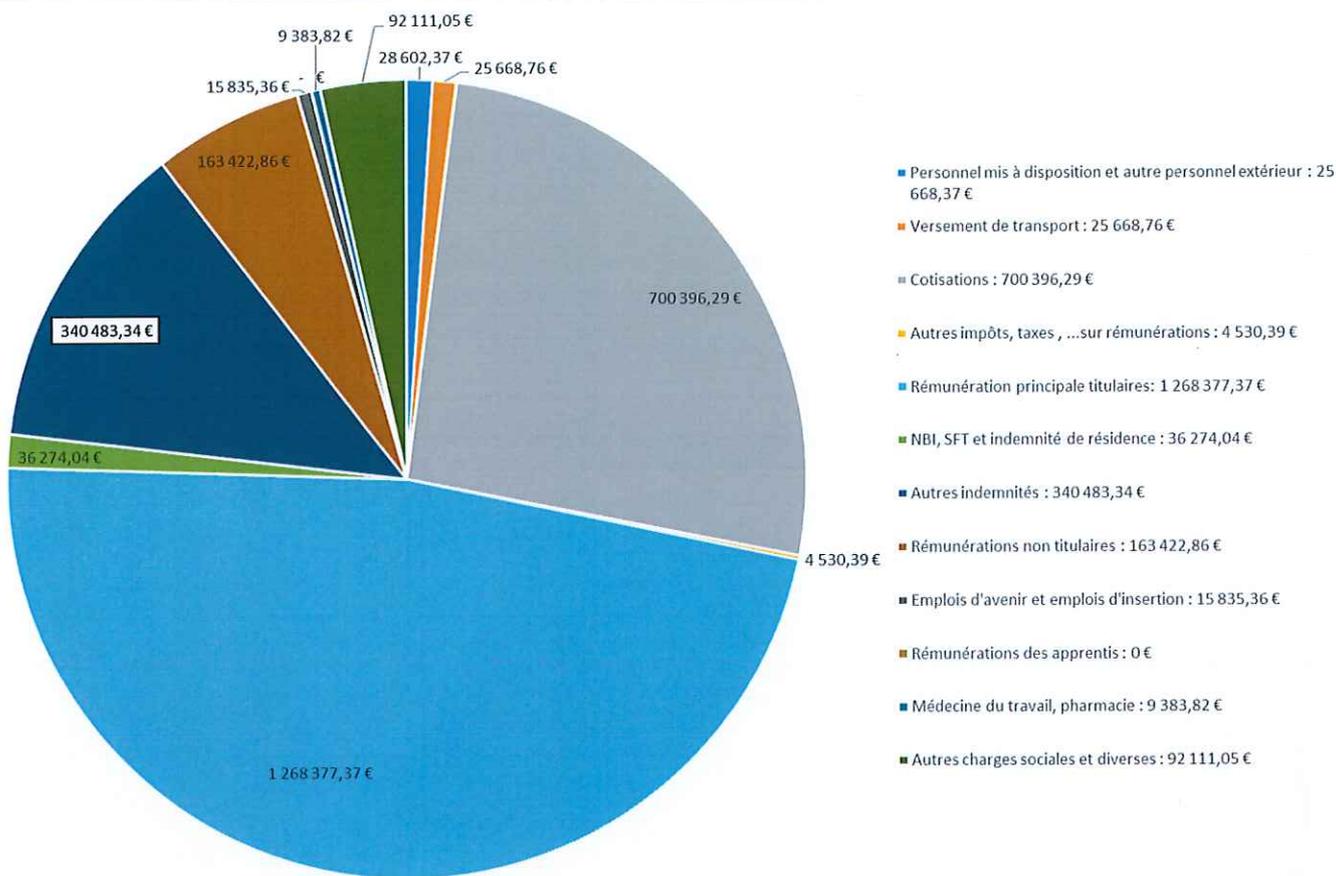
- Les charges de personnel de l'Ecole de musique sur une année complète ainsi que le recrutement des agents de l'Union Delloise.
- Un recrutement supplémentaire au service ordures ménagères, mais également un agent arrivé en novembre 2018, pris en compte sur l'année complète pour 2019, ainsi que 2 agents arrivés en avril et juillet 2018 sur l'année complète pour 2019 également. L'agent d'entretien voit également son temps horaire augmenter pour assurer l'entretien de la déchetterie de Florimont.
- Un recrutement supplémentaire au sein du service de police intercommunale soit un effectif de 9 agents sur 2019 (effectif de base 2018 : 8 agents, mais aux vues des départs pour mutation, les 8 postes n'ont pas été pourvus de manière continue sur l'année 2018).
- Un remplacement au 1^{er} janvier 2019 suite au départ le 1^{er} août du responsable du service des eaux
- La reprise du poste de responsable des services techniques par la responsable du service assainissement.
- Le retour d'un agent mutualisé à plein traitement (en demi-traitement en 2018) sur les budgets eau, assainissement, OM, aires d'accueil des gens du voyage, urbanisme et GEMAPI générant une légère augmentation des charges de personnel pour l'ensemble de ces services sur 2019 par rapport à 2018.
- Le recrutement temporaire d'une personne en comptabilité, mutualisée sur l'ensemble des services pour le remplacement d'un congé maternité.
- Les revalorisations, avancements et reclassements pour l'ensemble des services.

Effectif total au 31/12

Effectif au 31/12/2018		Nombre d'agents	ETP
Catégorie A	Administrative	3	3
	Technique	1	1
	Total	4	4
Catégorie B	Administrative	2	2
	Sécurité	1	1
	Technique	4	3,8
	Total	7	6,8
Catégorie C	Administrative	12	10,87
	Sécurité	7	7
	Technique	31	30,03
	Total	50	47,9
Total		61	58,7

Il convient d'ajouter **9.27 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

Répartition 2018 des rémunérations



Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :

Deux services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

21 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Recouvrance, Saint-Dizier, Suarce, Vellescot).

Le service compte 8 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour

apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées. Jusqu'à présent, la CCST a été sollicitée par les communes de Courtelevant, Croix, Delle, Fêche l'Eglise et Grandvillars

Une image du compte administratif 2018

CA 2018 provisoire	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser inscrire en investissement budget 2019
Fonctionnement	117 091,15	3 096 038,36	3 213 129,51	Dépenses	837 461,4
Investissement	1 670 728,15	- 1 571 909,64	98 818,51	Recettes	223 209,0
Total cumulé			3 311 948,02		- 614 252,4

Les **premières projections** laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 117 091.15 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2017 de 3 096 038.36, soit un excédent global de 3 213 129.51 €

En investissement :

- Un résultat excédentaire de 1 670 728.15 € auquel vient s'ajouter le résultat déficitaire de 2017 de - 1 571 909.64 €, soit un résultat global de 98 818.51 €.
- Des restes à réaliser à hauteur de 837 461.49 € en dépenses et à hauteur de 223 209.08 € en recettes.

Il est à noter que le bâtiment de la gare a été cédé à la SEM en décembre 2017.

Ce budget annexe a donc été clôturé le 21 décembre 2018. Ainsi, les excédents de ce budget sont à transférer sur le budget général par intégration aux résultats de fonctionnement et d'investissement.

L'excédent de fonctionnement pour le budget Gare est estimé à 50 363.79 €.

L'excédent d'investissement est quant à lui estimé à 821 642.54 €.

CA 2018 provisoire BG + GARE	résultats BG 2018	résultats GARE 2018	résultats cumulés
Fonctionnement 002	3 213 129,51	50 363,79	3 263 493,30
Investissement 001	98 818,51	821 642,54	920 461,05
			4 183 954,35

Soit un résultat cumulé en fonctionnement de 3 263 493.30 € et un résultat cumulé en investissement de 920 461.05 €.

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2018, 1164 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2019 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration de nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ **120 000 euros** (dont 80 000 euros de charges de personnel).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans la continuité de la première OPAH de la CCST menée entre 2006 et 2010, et afin de permettre la poursuite des efforts de réhabilitation et amélioration des logements, la CCST a acté en 2016 le lancement d'une nouvelle OPAH.

L'étude préalable à sa mise en place, attribuée à la société Urbam Conseil, s'est déroulée sur l'année 2017. Elle a été suivie, en 2018, d'une étude pré opérationnelle confiée à SOLIHA Doubs et Territoire de Belfort pour 29 888,50 € HT (35 866,20 € TTC) qui se terminera début 2019.

Les subventions notifiées et attendues dans le cadre de cette étude sont de 14 944,25 € de l'ANAH (50%) et 4 483,28 € du Département du Territoire de Belfort (15%).

Le lancement de la phase opérationnelle, subordonnée notamment à la signature de la convention avec l'ANAH, est prévu pour début avril 2019. La mission de suivi-animation est estimée 40 000 € TTC pour l'année 2019.

Les subventions attendues sont de 35 % de l'ANAH et 15 % du Département du Territoire de Belfort.

Projet AMI Bourg-centre / Phase 2 étude de programmation

En octobre 2016, les 3 communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars ont été déclarées lauréates sous une candidature commune de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) revitalisation des bourgs-centres de la Région Franche-Comté à l'issue de la phase 1 portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort.

La phase 2 de cet appel à projets consiste en la réalisation d'une étude de programmation sur ces 3 bourgs. Cette prestation d'étude attribuée au cabinet Verdi Ingénierie en groupement avec Pivadis, pour un montant global de 77 001,30 € TTC, a été lancée début 2018.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 60 % du montant HT par la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit un montant de subvention de 38 500,00 euros, notifiée en 2017. Un premier acompte à hauteur de 17 143 € a d'ores et déjà été versé à la CCST.

La dépense liée à cette étude, subvention déduite, sera prise en charge par la Communauté de Communes et les 3 communes concernées, à parts égales, soit une dépense finale pour la CCST de 7 700,00 €.

École de musique

La Communauté de Communes du Sud Territoire ayant pris la compétence Ecole de Musique, cette nouvelle école de musique s'est mise en place dès le 1^{er} septembre 2018. Cette année scolaire 2018/19, se présente d'ores et déjà dans une dynamique de développement avec un accroissement d'activité d'environ 30% pour un volume horaire hebdomadaire d'un peu plus de 70 heures. Un corps professoral de 17 enseignants a donc été créé : Cette équipe pédagogique est animée par un directeur, assisté d'un adjoint administratif pour toutes les tâches d'accueil, de secrétariat et de régie dont les bureaux ont été conservés sur la ville de Beaucourt. Les deux sites historiques de l'enseignement musical restent identiques (Beaucourt et Delle).

Cette année ayant été actée précédemment, comme une année de transition, une réflexion menée par le préfigurateur en collaboration avec l'équipe pédagogique, devrait fournir des préconisations concernant les évolutions possibles tant sur le plan de l'organisation pédagogique que sur le plan des locaux et des sites d'enseignements.

Cette orientation de développement devant se confirmer sur l'année prochaine, entrainera, selon toute vraisemblance, une augmentation des temps de service des agents et donc un accroissement des charges de personnel pour un montant avoisinant les **150 000** euros. Par ailleurs, des acquisitions d'instruments (claviers, percussions...) pour un montant de **25 000** euros et de mobiliers de classe pour un montant de **2000** euros, marquant la montée en puissance de cette école de musique sont également à prévoir. Des recettes devraient néanmoins abonder le budget avec la participation des parents pour environ **28 000** euros et une subvention du Département estimée à **8 000** euros.

Service police intercommunale

La Police Municipale Intercommunale a réalisé ces dernières années des investissements, permettant d'assurer la sécurité des agents (8 gilets pare-balles, 3 pistolets à impulsion électrique, 3 caméras piétons) ainsi que les missions dévolues au service (Géo Verbalisation Electronique, défibrillateur).

Il est envisagé en 2019 de poursuivre les investissements liés à la sécurité des agents, par l'acquisition supplémentaire de 3 Pistolets à Impulsion Électrique (6 900 euros) ainsi que 6 talkies-walkies (600 euros).

Une enveloppe de 20 000 euros est estimée en prévision d'achat de mobilier dans le cadre du déménagement du poste de Police dans de nouveaux locaux.

Sont également prévus au budget 2019 :

- Le remplacement d'un véhicule de service (en LOA), compte tenu de l'âge et du kilométrage du véhicule actuel, nécessitant d'importantes réparations.
- Les formations théoriques et techniques du personnel (montant estimé à 4 300 euros)
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel LOGITUD, GVE, mise à jour des documents professionnels, entretien des véhicules etc ... Montant estimé à 3 050 euros)
- L'habillement du personnel, les équipements et consommables liés à l'entraînement armement. (Montant 7 969 euros)
- Les charges de personnel se montent à 410 000 €.

Volet Communication

L'objectif principal de la communication mise en œuvre à la CCST est de mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, de promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts de ce territoire en développant une image attractive.

Au-delà des opérations transversales qu'elle porte, la fonction communication a également vocation à accompagner les différents services pour valoriser leurs actions.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme d'actions 2019. A noter que le programme d'actions 2019 sera conditionné par la période de restriction préélectorale à compter du 1er septembre.

Prévisions 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 172 540 €

Dépenses d'investissement : 10 250 €

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2019 :

1/ Publications

- Magazine Echo du Sud Territoire

Après avoir internalisé en 2018 la mise en page (économie de 4 000 € par numéro) et remanié la maquette, il est proposé pour 2019 de passer à une périodicité de 3 numéros (mars / juillet / novembre). Le magazine est édité à 12 000 exemplaires.

→ **3 numéros de l'Echo du Sud (21 450 € TTC, coût de distribution inclus).**

• Journal du Conseil Communautaire

Publication destinée aux acteurs du territoire (associations, commerçants, artisans, entreprises, conseillers municipaux, conseillers communautaires, partenaires et autres élus), il est édité au format papier à 1 200 exemplaires. Sa maquette sera adaptée en 2019 à celle de l'Echo et il est proposé de passer progressivement au cours de l'année à une Newsletter, diffusée par mail.

→ **2 numéros du JCC prévus (500 € TTC hors coûts d'affranchissement).**

• Insertion dans des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts Est Républicain notamment.
→ **Budget prévisionnel de 7 500 € TTC.**

2/ Partenariats de communication

- Avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial
MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Nuits d'été (Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et Fête de l'Ane (Suarce).
→ **53 000 € TTC.**
- Festival Musique Plein Sud dans les villages du Sud Territoire
La formule reste identique en 2019 : 3 jours, 3 villages et 3 associations qui organisent 3 spectacles. L'édition 2019 aura lieu les 12, 13 et 14 juillet 2019.
→ **Budget prévisionnel de 34 950 € TTC (coût identique aux éditions 2017 et 2018).**

3/ Réalisation d'une campagne photo 4 saisons

La dernière campagne photo remonte à 2012. Les communes sont également mises à contribution, sur la base du volontariat, pour mutualiser leurs fonds photos avec la CCST. Les clichés issus de cette campagne nourriront pour plusieurs années les supports de la CCST (magazine, site internet, documents touristiques...).

→ **Budget prévisionnel de 8 000 € TTC.**

4/ Achats de matériels

Afin de favoriser la visibilité de la CCST et remplacer les supports défraîchis acquis en 2012, il est envisagé d'investir dans 4 nouveaux kakémonos et 2 banderoles neutres, supports qui marqueront la présence de la CCST lors de manifestations ponctuelles ou de manière plus pérenne sur les différents sites de la collectivité.

La restructuration de l'accueil au siège de la CCST nécessitera par ailleurs de nouveaux présentoirs.

Compte tenu de l'internalisation de la fonction PAO (magazine Echo du Sud notamment), il est également proposé de renouveler une partie du matériel informatique.

Un nouvel écran fixe est enfin prévu dans la salle du Conseil.

→ **Budget prévisionnel de 3 650 € TTC.**

Volet Tourisme

L'année 2019 sera celle de l'ouverture du Pôle touristique rural à Brebotte d'ores et déjà baptisé « Auberge du Canal ».

Ce pôle développera plusieurs finalités : offrir un site d'accueil d'une quinzaine de lits aux cyclotouristes de l'Eurovélo6 (Nantes Budapest), un restaurant-café d'étape, une aire naturelle de camping et un point d'accueil pour les touristes (randonneurs, fluviaux...) et les habitants des environs.

La CCST reste par ailleurs propriétaire du bâtiment d'accueil du site des cabanes Coucou Grands Reflets à Joncherey.
(Cf budgets annexes)

Les sentiers de randonnées et la communication touristique du Sud Territoire constituent les principaux autres coûts de fonctionnement du volet tourisme :

Randonnées

- Maintenance des portiques de randonnées.
- Installation de 3 nouveaux panneaux.
- Entretien des sentiers pédestres par Balisage 90.
- Modification et édition de la brochure n°18 de randonnée intégrant le nouvel équipement CCST.
- Tenue d'un stand CCST lors des rencontres des sports de nature les 1er et 2 avril 2019.
- Création d'un nouveau circuit « unifié » et élaboration d'une nouvelle plaquette.

Convention Belfort Tourisme

Différentes opérations et partenariats définis par convention pour l'année 2019.

Outils de présentation touristique

- Brochure spécifique au Sud Territoire dans le cadre du partenariat avec Belfort Tourisme.
- Création d'un nouveau set de table (recto/verso), impression et diffusion.
- Réédition des cartes postales.

Budget prévisionnel 2019 :

- 2 650 € TTC Balisage 90
- 350 € TTC location emplacement VNF
- 15 000 € Nouveaux panneaux
- 6 000 € TTC Brochure touristique 2019 Sud Territoire
- 2 500 € TTC édition brochures randonnée
- 2 000 € TTC Sets de table
- 500 € TTC Réédition des cartes postales
- 10 000 € TTC Convention Belfort Tourisme
- 1 500 € TTC Location stand rencontre sports nature 01 et 02 avril

La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90. Néanmoins, compte tenu de la dangerosité du sentier N°10 "Circuit des 3 vallées" à LEBETAÏN des interventions sont à prévoir. Les prestations seraient la mise en place d'un petit pont traversant le cours d'eau situé sur le tracé et surtout l'installation d'une rampe de corde permettant de sécuriser la montée se trouvant sur le circuit (principale difficulté).

- 10 000 € TTC création petit pont+ rampe

Les Fonteneilles

Suite à la validation du projet par le Conseil Communautaire en 2016, le marché de réalisation et commercialisation a été attribué en 2017 à la société Loft Company, spécialisée dans la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels. Le projet consiste en l'aménagement de logements dans le bâtiment sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord, l'aile Sud, restant propriété de la CCST et étant dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.

Conformément à la commande signée, la Communauté de Communes s'est engagée à participer à hauteur de 90 000 euros maximum des frais et études liés à la pré-commercialisation. La CCST prévoit donc la dépense restante sur 2019, à savoir 20 000 euros TTC environ.

Après un lancement officiel de la pré-commercialisation à l'été 2018, le projet se poursuit en 2019, année pressentie de démarrage des travaux, notamment de gros œuvre sur l'ensemble du bâtiment et d'aménagement des lofts sur la tranche 1 du projet.

La Communauté de Communes, quant à elle, envisage le lancement des travaux sur l'aile sud en 2019, pour installation notamment de l'école de musique intercommunale (site de Beaucourt), aménagement des locaux de la Police Municipale Intercommunale, déménagement de la médiathèque de Beaucourt...

Le projet, évalué à 960 000 euros, fait l'objet de demandes de subvention au titre de la DETR (150 000 euros), au titre de la DSIL (150 000 euros), de la Région dans le cadre de l'AMI revitalisation Bourgs-centres (160 000 euros) et d'une subvention européenne (FEDER ou FEADER à déterminer, 100 000 euros).

Développement économique

Volet commerce

Les principales dépenses prévues pour le volet Commerce résident dans la mise en place du concept "Boutique à l'essai" avec une prévision de loyer sur le dernier semestre 2019 (loyer moyen de 800 €/mois) et des animations en rapport avec les marchés du Terroir type démonstrations de prestataires (1 000 € / manifestation).

Prévisions 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 10 000 €

1/ Boutique à l'Essai

- Ville de BEAUCOURT

Si nous émettons l'hypothèse de trouver une cellule vacante avec peu/ou pas de travaux de réfection, nous aurions la possibilité de tester le concept avec uniquement la prise en charge du loyer que nous pouvons estimer à 800 € / mois pour une surface de 100 M².

→ **6 mois de loyers (4 800 € HT).**

2/Marché du Terroir

- Avec 5 manifestations prévues sur l'année 2019 et pour la 3^{ème} édition des Marchés du Terroir, il serait pertinent d'associer aux exposants des possibilités de démonstrations de prestataires types Maréchal Ferrant ou Chaudronnier avec une estimation de cout de 1 000 € par prestation.

→ **5 manifestations (5 000 € TTC).**

Les Forges Grandvillars

Nous procéderons au reversement de la subvention d'Etat (DSIL) à la concession à hauteur de 250 000 € pour l'année 2019.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités :

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à **32 000 € HT**. Cette somme comprend principalement l'entretien des différentes zones d'activités pour un montant de 27 300,00 € HT

Les soutiens financiers à nos partenaires :

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2019 à hauteur de **62 500 €** les partenaires suivants : l'ADNFC, la MLEJ90 et le MEDEF (30 000 € pour l'ADN FC ; 24 000 € pour la mission locale et enfin 8 500 € pour le MEDEF)

Aide à l'immobilier d'entreprise :

Une enveloppe de 40 000 € est prévue.

Les grandes lignes du Budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 10 896 000 €

Dont notamment :

-Charges à caractère général	773 850 €
-Charges de personnel	2 980 000 €
-Compensations versées aux communes	4 273 343 €
-Fonds de concours de solidarité	334 000 €
-Amortissements	417 500 €
-SDIS	1 149 730 €
-Un virement à la section d'INV	294 000 €

Les recettes 2019 10 884 000 €

Dont notamment :

-Impôts, taxes	6 300 000 €
-Dotations, participations	2 074 000 €
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872) Et participation à la PM	2 246 000 €

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2018 de 3 263 493 € **soit un excédent de fonctionnement cumulé de 3 251 493 € à la fin de l'exercice 2019.**

En investissement

Les dépenses 2019 3 977 000 €

Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	117 900 €
- Immobilisations corporelles	509 000 €
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	1 091 000 €
- Immobilisations en cours	1 100 000 €
- Emprunts (rbst K)	460 500 €
- Participations et créances	220 000 €
- Autres immobilisations (dont concession/ bat relais)	419 000 €

Les recettes 2019 3 056 500 €

Dont notamment :

- Amortissements	380 000 €
- Transfert du fonctionnement	294 000 €
- Emprunt	400 000 €
- Remboursement avances zacs	76 000 €

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2018 de 920 500 € soit une section **d'investissement à l'équilibre à la fin de l'exercice 2019.**

BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS SILLONS

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2019 se montent à **76 500 €** environ et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la ZAC courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) pour un montant de **8 300 €**, un reversement de l'excédent de la section de fonctionnement au Budget Général de **54 264,05 €** et enfin la taxe foncière pour **5 000 €**. Les **recettes de fonctionnement** proviennent quant à elle de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de **67 195 €**.

Les **dépenses d'investissement** proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de **70 500 €** et de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de **66 990,86 €**. Les **recettes d'investissement** proviennent, quant à elles d'une avance du Budget Général pour un montant de **146 790,86 €**.

Concernant la gestion de stock des terrains :

La valeur du stock initial début 2019 est de 1 056 809,15 € (stock final de l'exercice réalisé 2018). Il n'est pas prévu de vente de foncier à ce jour sur la ZAC. A ce stock initial on ajoute les charges de l'année 2019 estimées à 9 300 € (compte 60) réalisant ainsi le stock final correspondant à l'exercice. Pour 2019 cette valeur est estimée à 1 066 109,15 €.

La surface restant à commercialiser après les différentes ventes opérées jusqu'à présent sur la ZAC est de 13 006 m².

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAUFFOURS

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2019 se montent à **39 151,50 €** et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) pour **7 800 €**, la taxe foncière de **6 700 €**, les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2019 et l'affectation du résultat de l'année 2018 pour un montant de **18 151,50 €**. La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de **20 571,50 €** afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par une recette de cession de foncier à un porteur de projet pour un montant prévisionnel de **264 000 €**.

Les dépenses d'investissement se montent à 245 420 €. Cette somme intègre le remboursement du capital pour un montant de 81 300 €, un remboursement au BG d'un montant de 76 073,89 € correspondant à une partie des avances faites au budget annexe et enfin de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 88 046,11 €.

Concernant la gestion de stock des terrains :

La valeur du stock initial début 2019 est de 1 974 876,31 € (stock final de l'exercice réalisé 2018). Les charges de l'année sont estimées à 18 100 € (compte 60). On estime vendre 12 000 m² de foncier.

La surface restant à commercialiser après les différentes ventes opérées sur la ZAC est de 77 950 m².

BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS

Le budget présentera pour 2019 une **section dépenses de fonctionnement** intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de **18 000 €**, la dotation aux amortissements pour un montant de **46 000 €**, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) pour un montant de **700 €** les réparations diverses pour **1 000 €** ainsi que la taxe foncière pour **8 000 €** environ. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **73 700 €**.

Les **recettes de fonctionnement** proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de **37 223 €** environ, d'un solde d'exécution 2018 pour un montant de **8 091,15 €** et d'une avance du Budget Général pour un montant de **37 628,64 €** afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

La **section dépenses d'investissement** du budget 2019 comprend le remboursement du capital pour la somme de **45 000 €**. A cette dépense s'ajoute une enveloppe « petits travaux » ainsi que les restant à réaliser de l'année 2018 pour environ **3 142 €** soit au total **48 142 € HT**. La section **recettes d'investissement** sera alimentée principalement par une affectation de résultat de **2 141,83 €** et l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **46 000 € HT**.

BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL ZAC DE L'ALLAINE

Les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **81 769 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt pour **36 750 €**, au paiement des fluides (énergie, eau) pour un montant de **400 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **12 000 €**, à l'assurance dommage-construction pour **24 000 €** et enfin à la taxe foncière pour **8 000 €**.

Les **recettes de fonctionnement en 2019** proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année 2018 pour un montant de **1 534,40 €** et d'une avance du Budget Général de **80 234,60 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2019** est de **1 490 600 €** correspondant au remboursement de capital pour un montant de **59 800 €**, aux frais de maîtrise d'œuvre encore engagés ainsi qu'aux frais de travaux de réhabilitation du bâtiment pour un montant de **1 410 800 €** auxquels s'ajoute un montant de dépenses imprévues (notamment la réalisation d'un local poubelles) occasionnées lors de la réalisation des travaux de réhabilitation de **20 000 €**.

Les **recettes d'investissement** proviennent quant à elle en majorité de l'affectation de résultat de l'année 2018 pour un montant de **1 059 126,94 €** et des subventions d'Etat sollicitées (DSIL 300 000 € et DETR 150 000 €) et ce pour **450 000 €**.

BUDGET ANNEXE POLE MEDICO TERTIAIRE

Les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **16 849 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt pour **5 150 €**, le paiement des fluides (énergie, eau) pour un montant de **400 €**, les frais de copropriété pour la somme de **9 000 €** ainsi que la taxe foncière pour **1 769 €**.

Les **recettes de fonctionnement en 2019** proviennent, quant à elles, des loyers pour un montant de **16 849 €**.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2019** est de **80 139,95 €** correspondant principalement à l'affectation de résultat de l'année 2018 pour **50 949,95 €**, au remboursement de capital pour un montant de **20 190 €** ainsi qu'aux travaux restant à réaliser évalués à **8 000 €**.

Les **recettes d'investissement** proviennent quant à elles en majorité de l'affectation de résultat (1068) pour **57 683,98 €** et d'une avance remboursable du Budget Général de **22 455,95 €**

BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT

Les **dépenses de fonctionnement** du budget 2019 sont de **15 500 €** (250 € d'assurance et 15 200 € de redevance) auxquelles il faut ajouter **40 000 €** de virement à la section investissement, soit un total de **55 500 €**.

Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par un excédent 2018 de **3 548,45 €** et d'un report 2017 de **34 490,83 €** soit un total de **38 039,28 €** auxquels il faut ajouter la quote part de l'exploitant concernant la taxe d'aménagement de **11 500 €** et le montant des loyers de **44 650 €**. Montant total des recettes de fonctionnement **94 189,28 € HT**.

Les **dépenses d'investissement** pour 2019 pourraient être générées par des travaux de réfection de la digue d'un montant estimatif de 38 000 €. L'excédent de fonctionnement permettrait d'équilibrer la section d'investissement.

Les **recettes d'investissement** seront générées par le transfert de la section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE POLE TOURISTIQUE BREBOTTE

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2019 se montent à **5 805 €** environ et intègrent principalement la Taxe Foncière **405 €**, les intérêts de emprunts **5 100 €** et **300 €** d'Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.)

Les **recettes de fonctionnement** proviennent du compte 002 pour 792,49 € (report 2017 de 436,49 € et 356 € pour 2018) et de montants prévisionnels de 5 loyers estimés à 2 000 € d'aout à décembre 2019 pour un montant de **10 000 €**.

Les **dépenses d'investissement** proviennent essentiellement de l'avance de financement à la SPL de **890 000 €**, dont **163 892,12 €** ont été versés en 2018. Il restera donc un montant d'investissement de **726 107,88 €**

Les **recettes d'investissement** proviennent d'un montant cumulé de subventions de **236 500 €** (**100 000 €** DETR, **83 800 €** CADD et **52 700 €** Département) et d'un excédent 2018 de **207 890,77 €**. A noter qu'une demande de FEADER à hauteur de **245 000 €** est en cours ce qui générerait un montant global de recettes d'investissement de **689 390,77 €**.
Le delta devrait être couvert par un emprunt complémentaire de **36 717,11 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

2019-02-03 Vote du DOB-Service des Eaux sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

La compétence eau potable a été prise par la Communauté de Communes Sud Territoire au 1^{er} janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d'exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d'avoir la maîtrise totale de la compétence. Depuis 2013 et le nouveau périmètre de la Communauté de Communes, le service alimente 8700 abonnés, 227 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 18 réservoirs de stockage et 8 installations (stations de reprise ou de surpressions).

Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par la réalisation :

- **De travaux importants sur les ouvrages :**

Le démarrage du chantier de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en place d'un filtre à charbon actif, le nettoyage des drains, le changement des pompes, de la télégestion et des armoires électriques.

La poursuite de la réhabilitation des châteaux d'eaux de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands.

- **Des travaux sur le réseau AEP :**

Le renouvellement de 60 ml de canalisation en DN 150 mm rue d'Alsace à Joncherey.

L'engagement des travaux rue de l'écrevisse à Brebotte avec renouvellement de la canalisation sous le pont du canal en encorbellement (achèvement des travaux prévu en mars 2019).

- **Des études de maîtrise d'œuvre :**

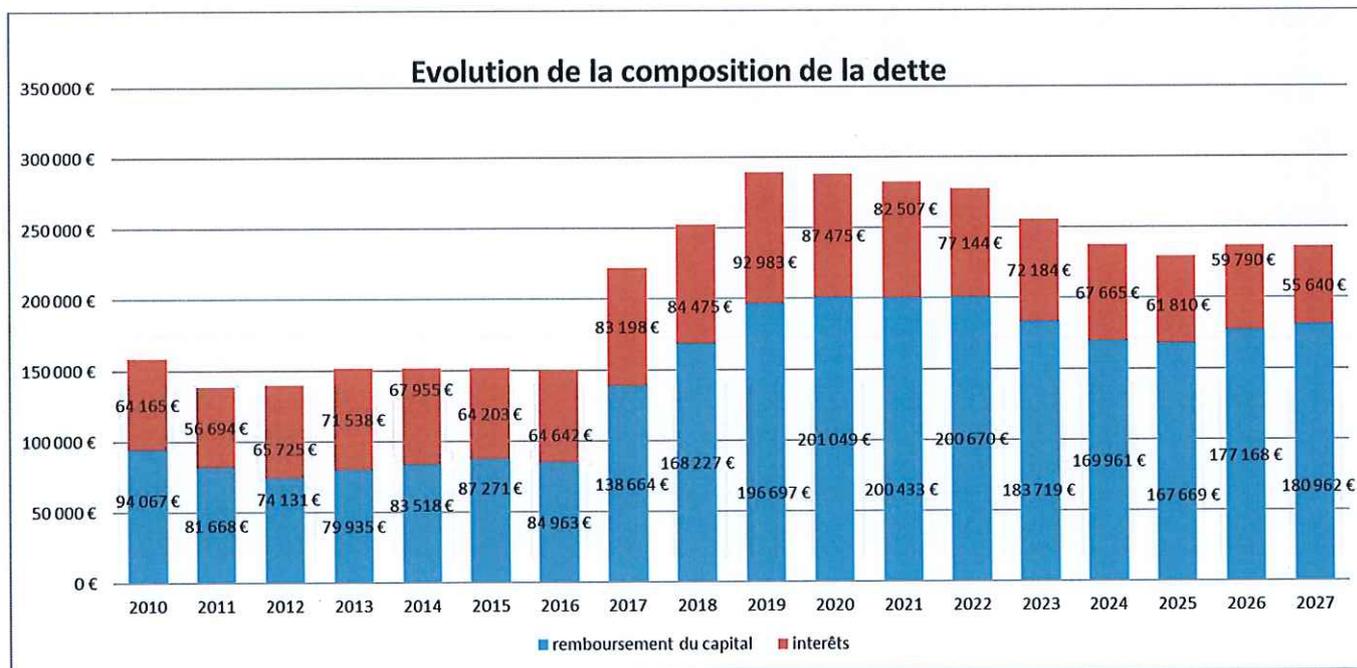
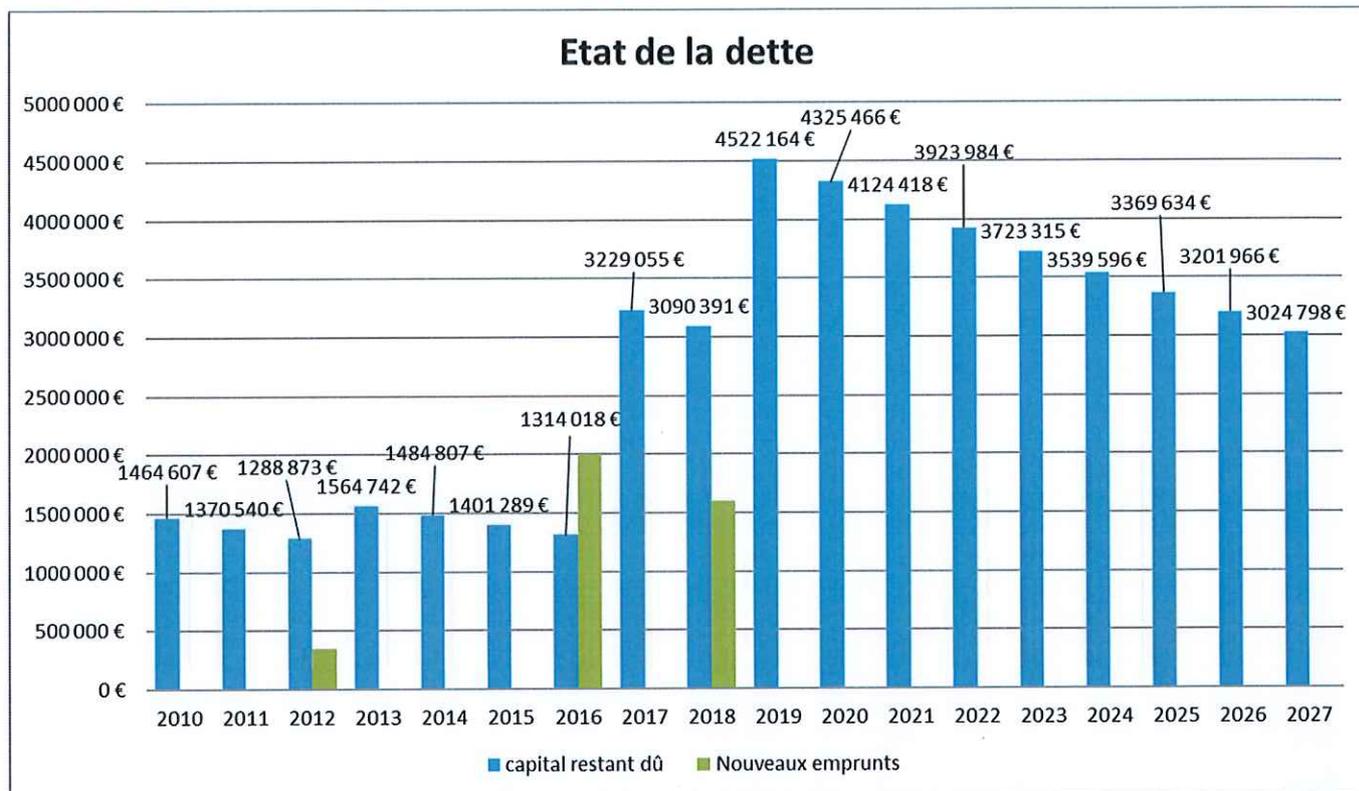
Poursuite du projet d'autosuffisance en eau potable de la Communauté de Communes avec notamment l'alimentation de Beaucourt par les puits de Faverois.

Etat de la dette

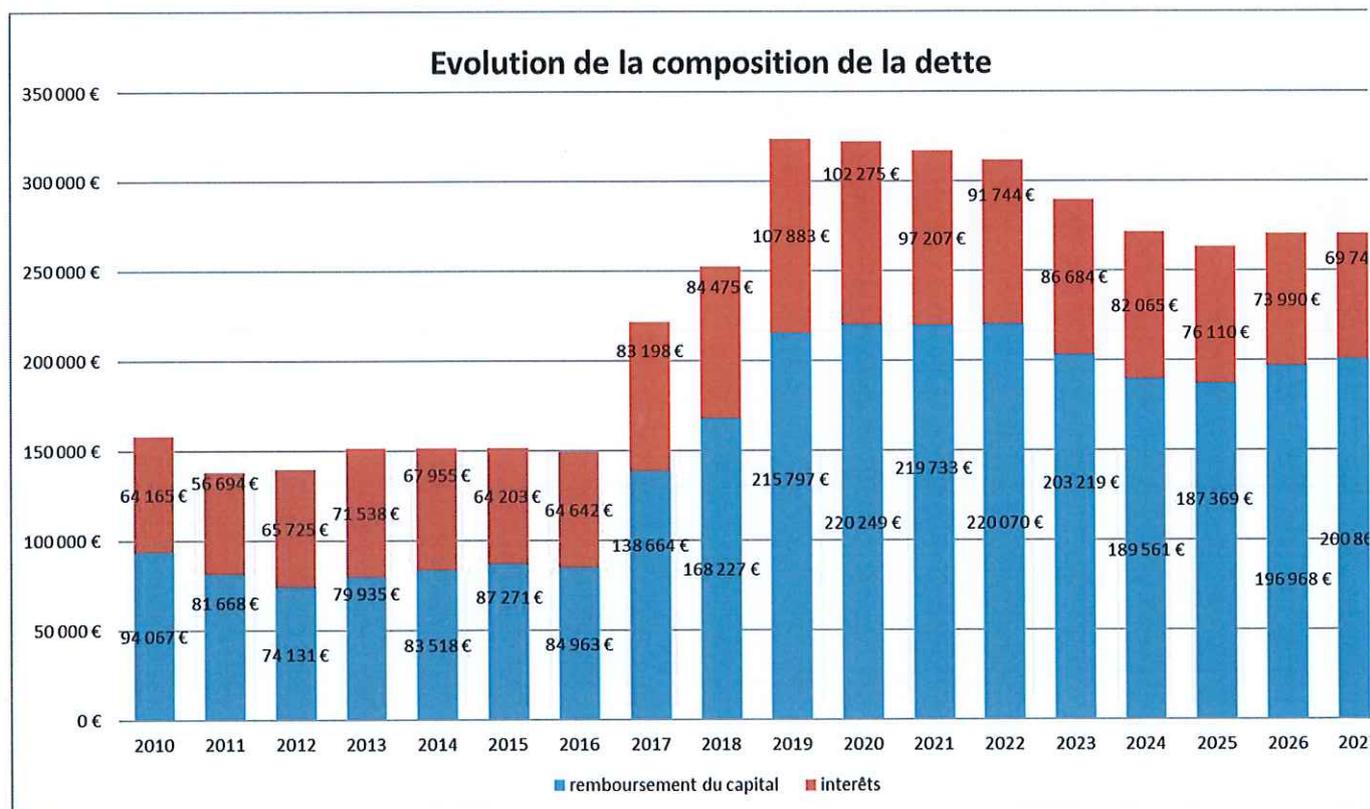
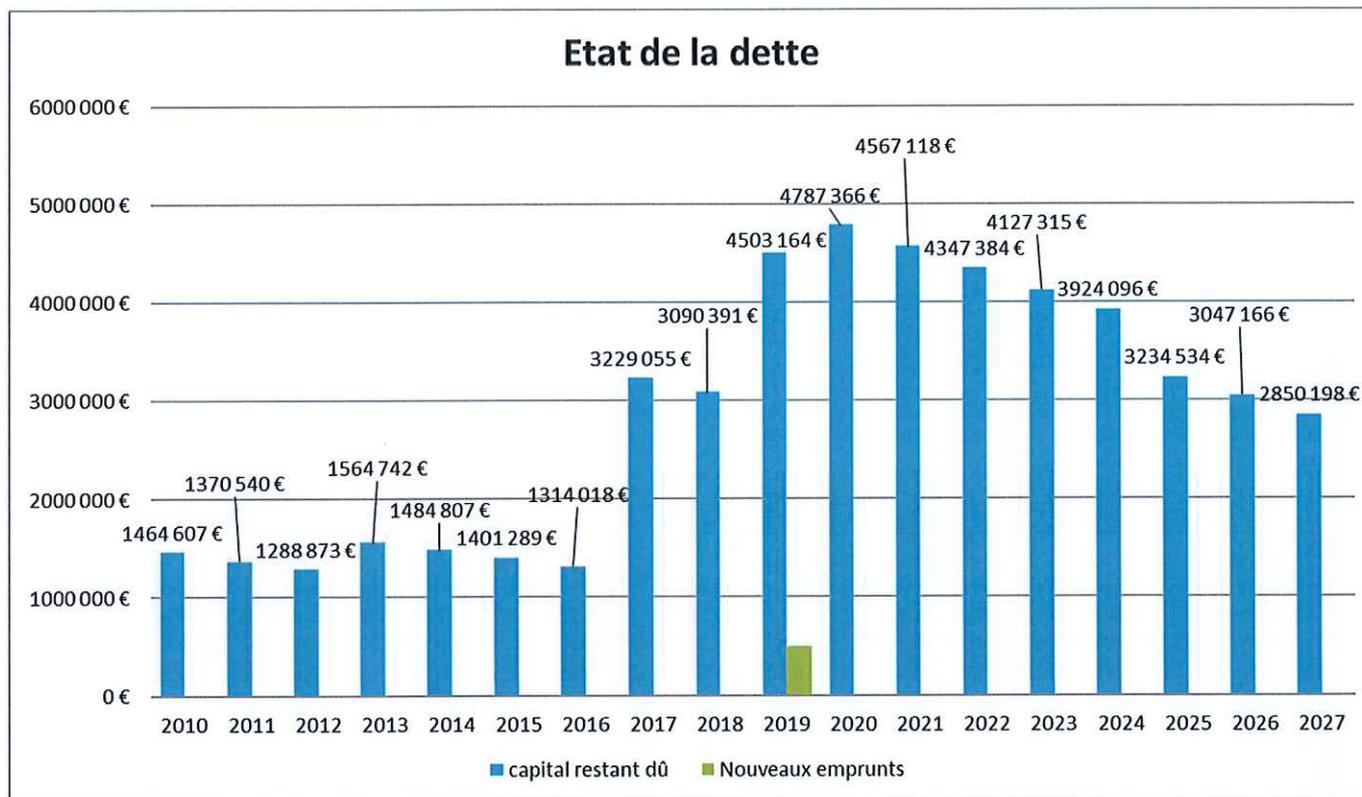
Le capital restant à rembourser en 2019 est de 4 522 164 euros, contre 3 090 391 euros en 2018. Un emprunt de 1 600 000 euros a été contracté en 2018. Pour 2019, sans nouvel emprunt, l'annuité représenterait un remboursement de 196 697 euros en capital et 92 983 euros en intérêts soit une charge financière totale de 289 680 euros, montant qui diminuera régulièrement chaque année à partir de 2020.

Il est envisagé en 2019 de faire appel à l'emprunt pour une somme de 500 000 euros afin d'engager des travaux notamment la liaison entre Croix et Saint Dizier-l'Evêque. Cela représenterait une charge financière supplémentaire de 34 000 euros par an.

Etat de la dette actuelle



Etat de la dette intégrant l'emprunt de 2019 (500 000 euros)

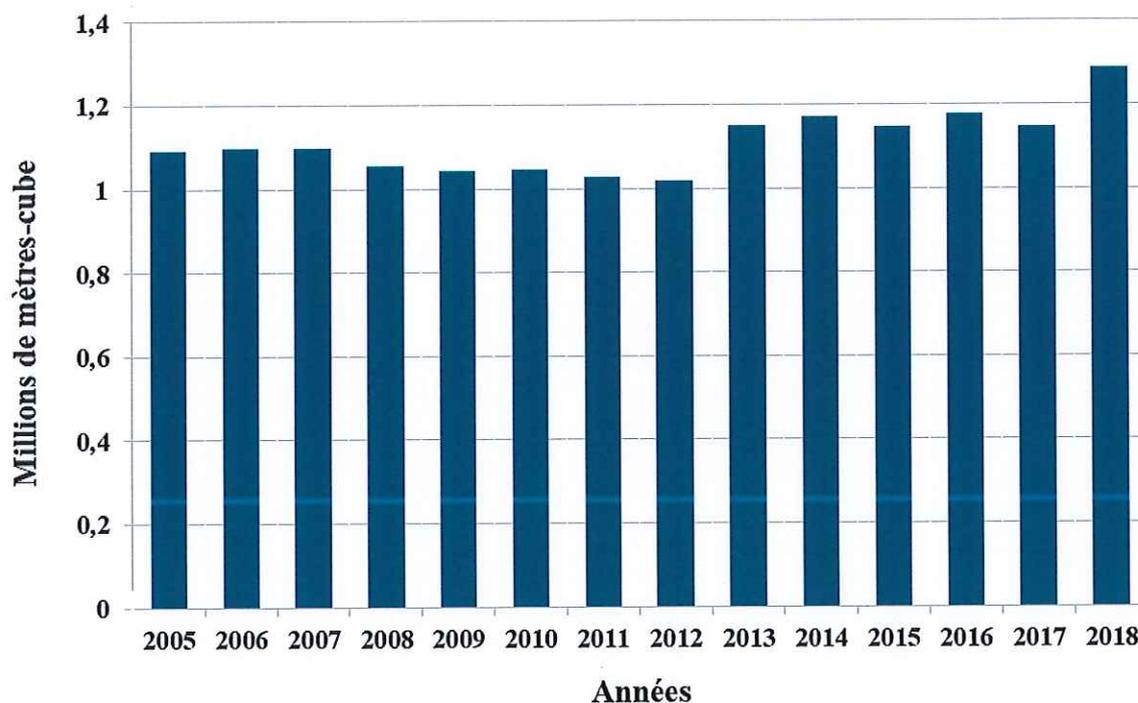


Evolution des recettes : vente d'eau

Depuis 2013 et l'agrandissement du périmètre de la CCST à 27 communes, on note une consommation relativement stable de l'ordre de 1 150 000 m³ vendus par an. Cependant, on remarque une augmentation relativement significative des volumes vendus en 2018 s'expliquant probablement par la sécheresse.

Le volume est d'environ 1 287 000 m³ en 2018.

Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2019 aux abonnés de l'ordre de 1 150 000 m³

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire a défini un prix de la consommation d'eau à 1,69 euros/m³ HT.

La redevance représenterait alors une recette de 1 950 000 euros en 2019.

S'ajoute 0,27 euros/m³ de redevance pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau (0,29€ en 2018).

La TVA appliquée est de 5.5%.

Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance pollution en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 5.5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,69	18,1	0,29	255,7	14,06	269,76
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2015)	1,73	0	0,29	242,68	14,12	256,80
Moyenne nationale (taux 2015)	1,32	36,855	0,29	230,58	13,42	244,00
PMA (Montbéliard)	1,2651	39,52	0,29	226,13	12,44	238,57
Grand Belfort (Belfort)	1,474	30,91	0,29	242,60	13,81	251,11
Syndicat Saint Nicolas	1,50	25	0,29	239,80	13,19	252,99
Syndicat Giromagny	1,6475	37	0,29	269,5	14,8225	284,32

Les investissements 2018

Les investissements 2018 ont été marqués par :

- Le renouvellement de 60 ml de canalisation DN 150 rue d'Alsace à Joncherey pour une somme de 10 000 euros HT,
- Le commencement des travaux de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en place d'un filtre à charbon actif (650 000 euros HT)
- L'engagement du renouvellement de la canalisation sous le pont du canal à Brebotte pour 52 000 euros

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 312 344 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 963 897 euros.
- A la **section d'investissement**, un résultat excédentaire de 1 453 284 euros pour 2018 et un résultat cumulé de 2 288 345 euros.
- Des **restes à réaliser** déficitaires de 814 146 euros.

☞ **soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 2 438 096 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Un emprunt de 1 600 000 euros a été contracté pour anticiper les dépenses des travaux de liaison entre Beaucourt et Delle.

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	312 343,94 €	651 552,74 €	963 896,68 €	Dépenses	814 146,95 €
Investissement	1 453 284,13 €	835 061,83 €	2 288 345,96 €	Recettes	0,00 €
Total cumulé			2 438 095,69 €		

Les grandes lignes du Budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 – 3 037 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentant 1 597 000 € dont :

-frais du personnel affecté par la CCST	512 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	400 000 €
-analyses et études	50 000 €
-achat d'eau	250 000 €
-énergie	80 000 €
-charges de gestion	305 000 €

Reversement redevance pollution (Agence de l'Eau) 350 000 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 100 000 €

Dotations aux amortissements 500 000 €

Dépenses imprévues 10 000 €

Admissions non valeurs 30 000 €

Charges exceptionnelles 30 000 €

Provisions pour risques 20 000 €

Virement section investissement 400 000 €

Les recettes 2019 – 2 367 000 euros

Vente d'eau aux abonnés 1 950 000 €

Travaux facturés aux abonnés 50 000 €

Redevance pour pollution 352 000 €

Amortissement subvention 15 000 €

☞ Le déficit de l'année 2019 de 670 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 964 000 €, d'où un excédent de 294 000 €.

Les dépenses 2019 – 3 772 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

• pour le remboursement d'emprunts en capital	200 000 €
• pour les opérations patrimoniales	50 000 €
• pour couvrir les restes à réaliser	814 000 €
• pour les immobilisations en cours	100 000 €
• pour amortissement de subventions	15 000 €

Les restes à réaliser concernent principalement :

- La réhabilitation des châteaux d'eau de Chavannes-les-Grands et Lepuix-Neuf	135 000 €
- Le filtre à charbon actif de Grandvillars	590 000 €
- L'achat de 2 véhicules Renault Kangoo	25 000 €
- Le renouvellement de la canalisation AEP sous le pont du canal sur la commune de Brebotte	52 000 €

Les travaux à engager sur 2019 représentent 2 590 000 euros dont :

-La liaison Beaucourt-Delle pour assurer l'autosuffisance en AEP	1 375 000 €
-La réalisation d'un schéma directeur afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, d'optimiser la production et d'établir une programmation pluriannuelle des travaux	50 000 €
-La fin des travaux des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands	100 000 €
-Le filtre à charbon actif de Grandvillars pour	75 000 €
-La démolition du réservoir du Bannet sur la commune de Montbouton	50 000 €
-L'achat d'un véhicule dans le cadre d'un renouvellement	15 000 €
-Le renouvellement des réseaux de production et de distribution rue de Boron à Grandvillars, du panneau d'agglomération au réservoir	220 000 €
-Le renouvellement du réseau de la rue des Combes à Fêche l'Eglise	120 000 €
-Le renouvellement d'une partie de la rue principale à Florimont en concertation avec le réseau assainissement	100 000 €
-La création d'une interconnexion entre Croix et Saint-Dizier-l'Evêque (pour limiter au maximum l'achat d'eau au syndicat des eaux d'Abbevillers)	300 000 €

-L'achat d'une pompe de secours pour le pompage F1 de Faverois	10 000 €
-L'achat et la pose de 2 pompes au puits de Grosne	20 000 €
-Le renouvellement de la télégestion dans le cadre de la suppression des lignes RTC	40 000 €
-L'achat et la pose d'un groupe électrogène pour le pompage de Faverois	40 000 €
-La remise en état des clôtures de l'ensemble des sites	50 000 €
-La reprise de l'étanchéité de la station de pompage F1 du surpresseur de Lebetain et du château d'eau de Croix	25 000 €

Les recettes 2019 – 1 550 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- de provision aux amortissements	500 000 €
- pour les opérations patrimoniales	50 000 €
- de virement depuis la section de fonctionnement	400 000 €
- d'immobilisations en cours	100 000 €

Un emprunt de 500 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

☞ Le déficit de l'année 2019 de 2 222 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 2 288 000 €, d'où un excédent de 66 000 €.

	Budget 2019	Résultat 2018	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 670 000	964 000	294 000
Investissement	- 2 222 000	2 288 000	66 000
Total	- 2 892 000	3 258 000	360 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire

2019-02-04 Vote du DOB-Service Assainissement Collectif sur la base d'un rapport
Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie.

Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par la réalisation :

- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif de réseaux sur Joncherey (rue d'Alsace), sur Courtelevant (secteur Nord de la commune) et sur Delle (quartier du collège),
- des travaux de réduction des eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de Grandvillars par la mise en place de clapets anti-retours,
- d'études de maîtrise d'œuvre : création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt avec création d'un bassin d'orage, mise en séparatif de réseaux sur Florimont (tranche 1) et sur Beaucourt (secteur Fonteneilles).

Etat de la dette

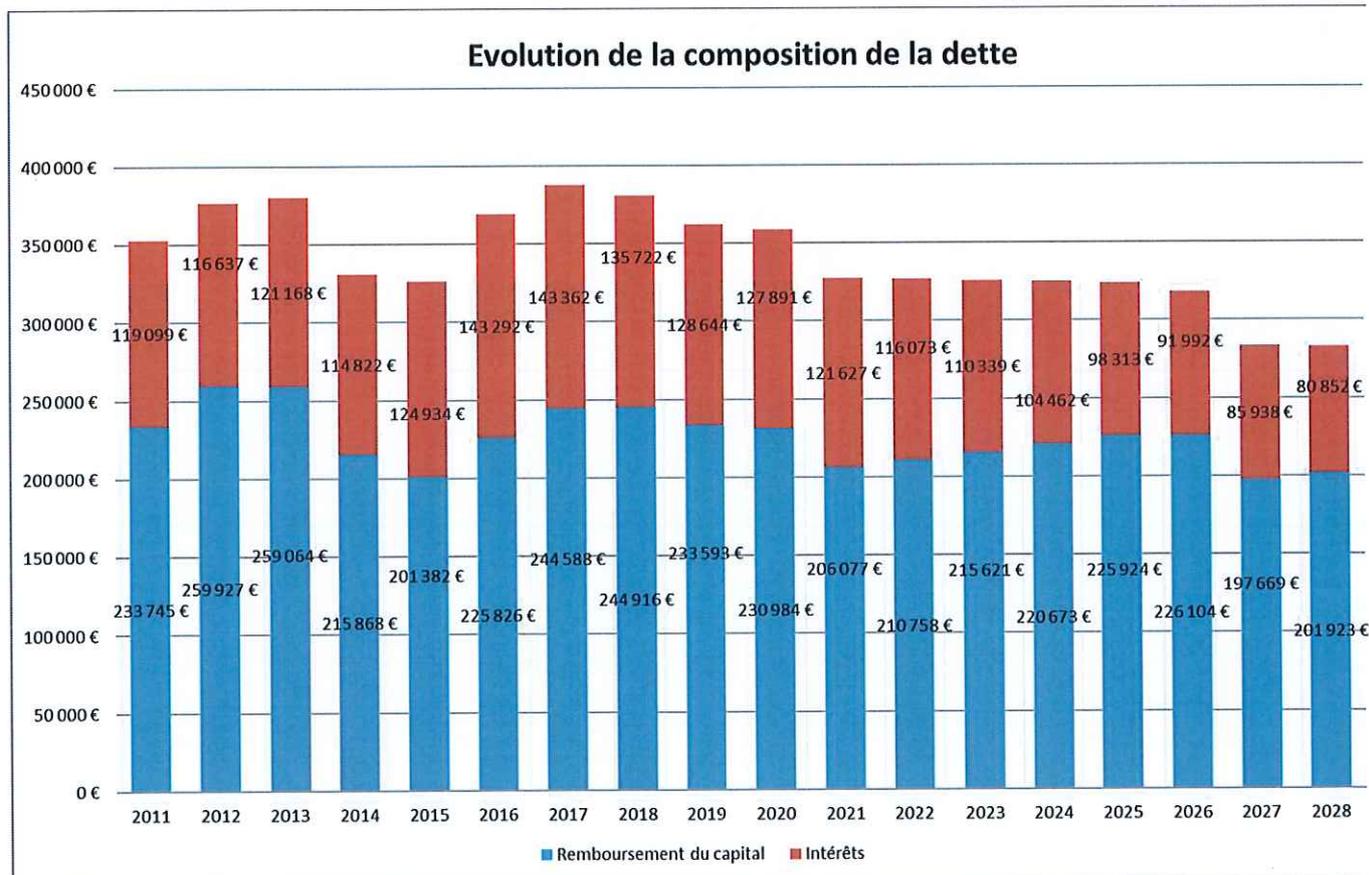
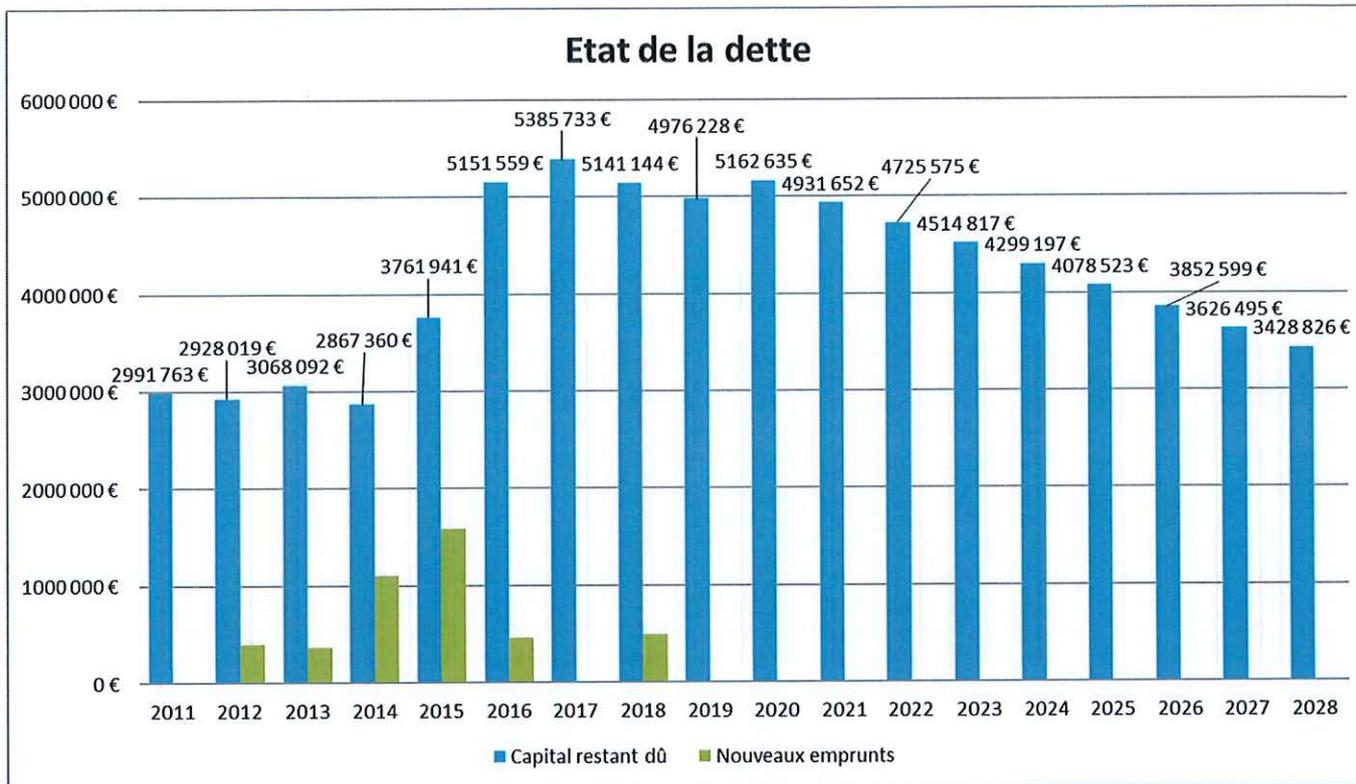
Le capital restant à rembourser en 2019 est de 4 976 000 euros, contre 5 141 000 euros en 2018. Le capital restant dû est composé de 3 930 000 euros en taux fixe, 1 050 000 euros à taux révisable et 161 000 euros en taux variable.

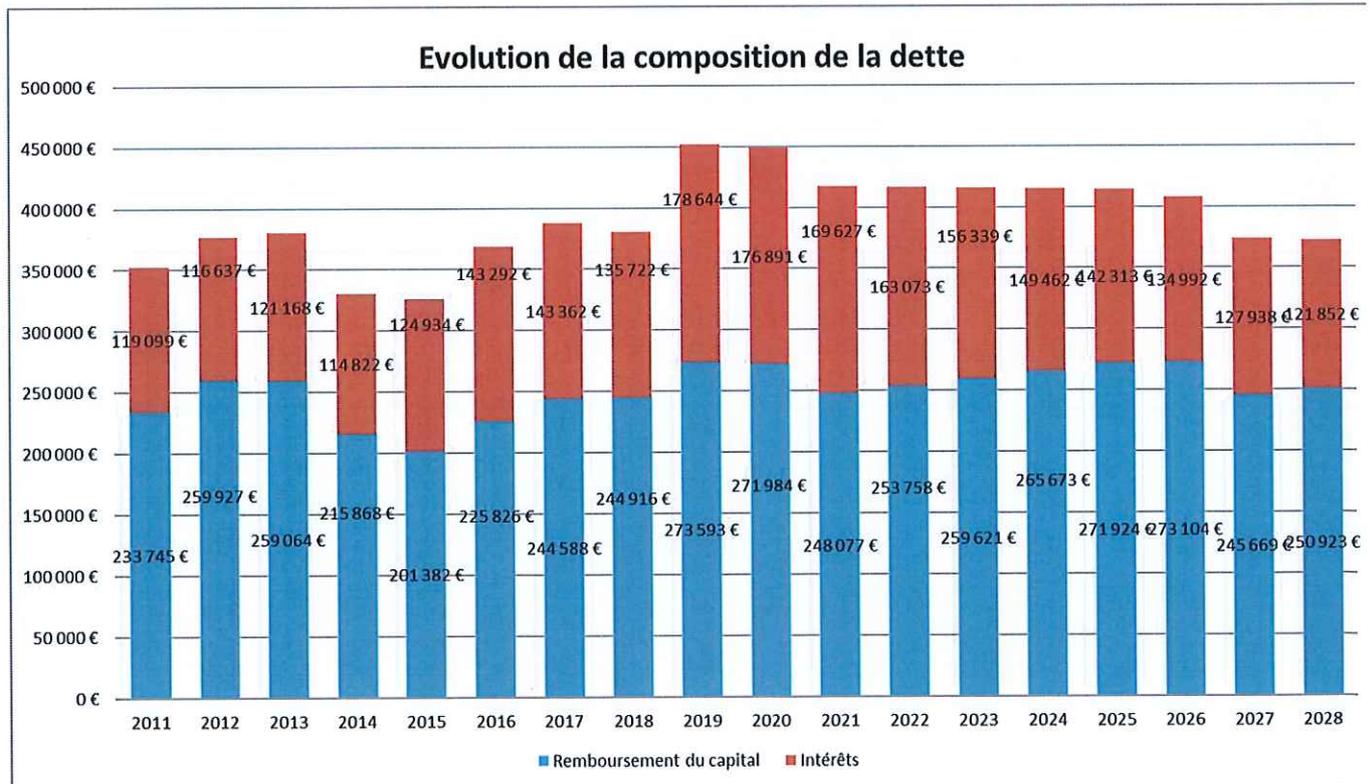
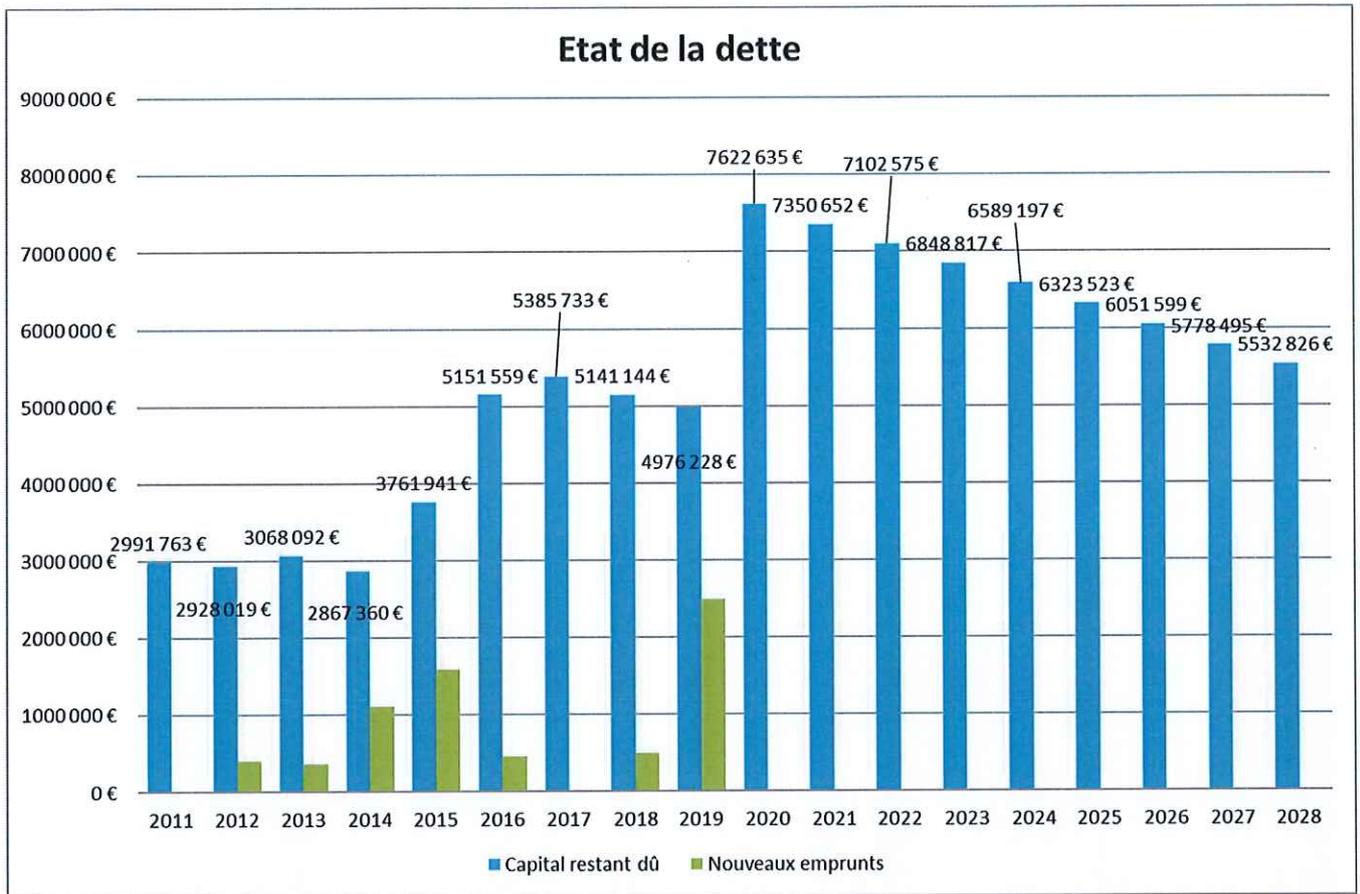
Le montant des annuités d'emprunts est de 362 000 euros sur 2019. Il diminuerait jusqu'en 2021 (327 000 euros), si aucun nouvel emprunt n'était contracté.

Il est envisagé en 2019 de faire appel à l'emprunt pour engager les travaux programmés, environ 2 500 000 euros (fonction des aides qui seront attribuées de l'Agence de l'Eau). Le recours à l'emprunt représente des annuités supplémentaires d'environ 90 000 euros.

A noter que l'essentiel des travaux programmés dans le budget 2019 sera réalisé sur 2 ans (2019-2020). L'emprunt proposé couvrira les besoins de financement sur ces deux années.

Etat de la dette actuelle



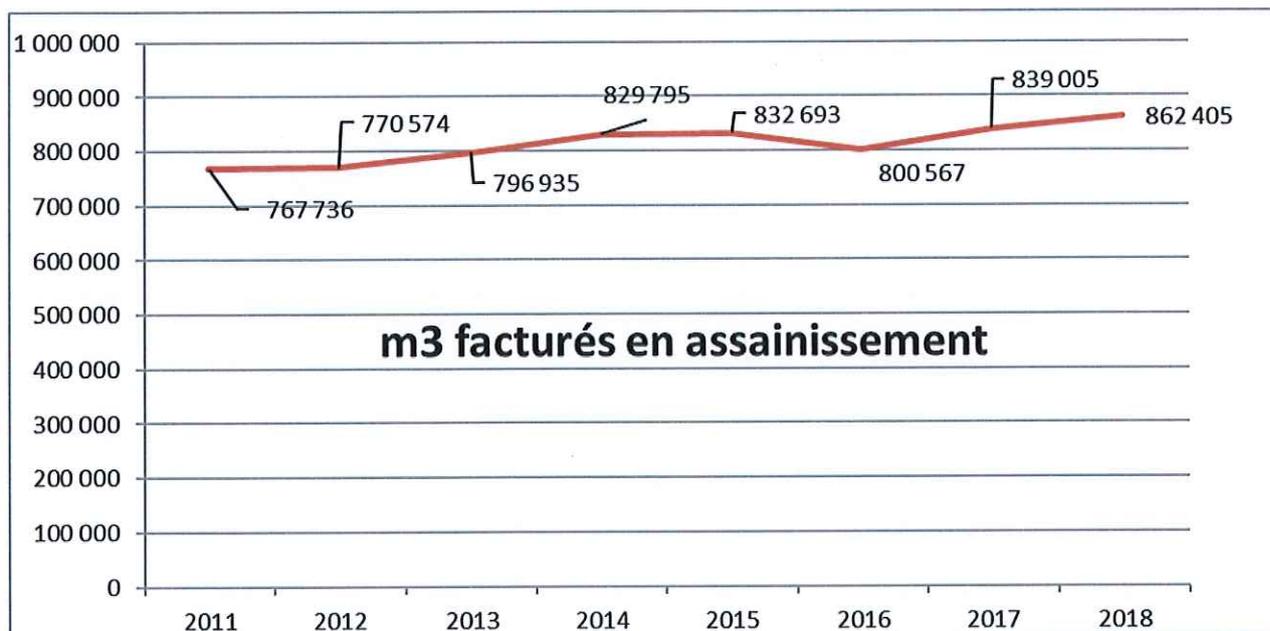


Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 1,5 % par an.

Cette baisse a cependant été atténuée en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne, Croix, Florimont et Courtelevant notamment), et une hausse des consommations durant la période de sécheresse.

Il est d'environ 860 000 m³ en 2018.



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2019 aux abonnés de l'ordre de 840 000 m³

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m³.

La redevance représenterait alors une recette de 1 470 000 euros en 2019.

S'ajoute 0,15 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,155€ en 2018).

La TVA appliquée est à 10%.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 10 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,75	0	0,155	228,60	22,86	251,46
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2015)	1,7995	0	0,155	234,54	23,45	257,99
Moyenne nationale (taux 2015)	1,6708	0	0,155	219,10	21,91	241,00
PMA (Montbéliard)	1,2833	0	0,155	172,60	17,25	189,86
Grand Belfort (Belfort)	1,70	20	0,155	242,60	24,26	266,86
CCVS (ex-Pays sous vosgien)	3,95	0	0,155	492,60	49,26	541,86
CCVS (ex- Haute Savoureuse)	1,63	66	0,155	280,20	28,02	308,62

Les investissements 2018

Les investissements 2018 ont été marqués par :

- la finalisation de l'étude sur le fonctionnement hydraulique du réseau et de la station d'épuration de Faverois (13 000 € HT).

- les travaux pour un montant de 1 233 000 euros (dont 37 000 euros d'aide de l'Agence de l'Eau + 164 000 euros de DETR) :

- finalisation de la station d'épuration de Florimont et de son réseau de transfert (25 000 euros HT),
- finalisation des travaux de mise en séparatif sur Fêche l'Eglise (29 000 euros HT),
- mise en séparatif de réseaux sur Joncherey, rue d'Alsace (256 000 euros HT),
- mise en séparatif de réseaux sur Delle, secteur du collège (401 000 euros HT),
- mise en séparatif de réseaux sur Courtelevant, secteur Nord (368 000 euros HT),
- réduction des eaux claires parasites par des clapets anti-retours (57 000 euros HT),
- remplacement du dégrilleur de la station d'épuration de Grandvillars (63 000 euros HT),
- maîtrise d'œuvre pour la création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (25 000 euros HT),
- maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt (15 000 euros HT),
- maîtrise d'œuvre pour les mises en séparatif du quartier du collège à Delle, de la rue d'Alsace à Joncherey et d'une première tranche de travaux sur Courtelevant (19 000 euros HT).

Rappel des investissements sur les 6 dernières années (2013-2018)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement annuel en euros HT	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000	1 484 000	1 246 000

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 367 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 1 022 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un déficit de 257 000 euros pour 2018 et un déficit de 144 000 euros en incluant l'excédent reporté 2017.
- Des **restes à réaliser** excédentaires à hauteur de 507 000 €.

☞ **soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 1 444 000 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Un emprunt de 500 000 euros a été contracté pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus			Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	367 002,76 €	655 278,34 €	1 022 281,10 €		Dépenses	315 215,83 €
Investissement	-257 495,86 €	112 781,09 €	-144 714,77 €		Recettes	881 417,00 €
Total cumulé			1 443 767,50 €			

Les grandes lignes du Budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 – 3 143 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 067 000 € dont :

-frais du personnel affecté par la CCST	407 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	340 000 €
-analyses et études	10 000 €
-contrat de gestion des boues	80 000 €
-énergie	120 000 €
-charges de gestion	110 000 €

Impôts et taxes dont

- redevance pollution (Agence de l'Eau)	140 000 €
---	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts)	181 000 €
--	-----------

Dotation aux amortissements	790 000 €
------------------------------------	-----------

Dépenses imprévues	15 000 €
---------------------------	----------

Admissions non valeurs	15 000 €
-------------------------------	----------

Charges exceptionnelles	205 000 €
--------------------------------	-----------

(participation raccordement Fêche l'Eglise sur PMA / dépollution bassin)

Provisions pour risques	30 000 €
--------------------------------	----------

Virement section investissement	700 000 €
--	-----------

Les recettes 2019 – 2 347 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés	1 470 000 €
---	-------------

Travaux facturés aux abonnés	55 000 €
-------------------------------------	----------

Redevance modernisation des réseaux de collecte	140 000 €
--	-----------

Participation assainissement collectif	75 000 €
---	----------

Participation des particuliers pour branchements	207 000 €
---	-----------

Courtelevant

Prime épuration (Agence de l'Eau)	75 000 €
--	----------

Participation communes extérieures...	55 000 €
--	----------

Amortissement subventions	270 000 €
----------------------------------	-----------

☞ Le déficit de l'année 2019 de 796 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 877 000 €, d'où un excédent de 81 000 €.

Les dépenses 2019 – 6 654 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- **pour le remboursement d'emprunts en capital,** 284 000 €
- **pour l'amortissement des subventions,** 270 000 €
- **pour les opérations patrimoniales,** 250 000 €
- **pour couvrir les restes à réaliser,** 315 000 €
- **pour les immobilisations en cours** 100 000 €

Les restes à réaliser concernent principalement :

- **la mise en séparatif sur Courtelevant** 18 000 €

- **la réparation de la vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars** 45 000 €

- **le solde des travaux sur la station d'épuration de Florimont** 100 000 €

- **la maîtrise d'œuvre du projet d'assainissement sur Froidefontaine, Brebotte et Grosne** 120 000 €

- **la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt** 22 000 €

Les travaux à engager sur 2019 représentent 5 435 000 euros dont :

- **la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt,** 290 000 €

- **la mise en séparatif d'une première tranche de travaux sur Florimont,** 700 000 €

- **le lancement de la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage en amont** 2 260 000 €

- **la création de la station d'épuration de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'une première tranche de création de réseau,** 2 025 000 €

- **réparation de la seconde vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars,** 50 000 €

- **réhabilitation du poste de refoulement rue du Four à Chaux à Beaucourt,** 70 000 €

- **la refonte de la télégestion des sites d'assainissement (mutualisation avec service des eaux).** 40 000 €

Les recettes 2019 – 6 718 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- de provision aux amortissements,	790 000 €
- pour les opérations patrimoniales,	250 000 €
- de virement depuis la section de fonctionnement,	700 000 €
- pour les restes à réaliser,	881 000 €
- pour les immobilisations en cours	100 000 €

Des aides de l'Agence de l'Eau sont attendues notamment pour les travaux :

-la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt 87 000 €

-la création d'une station d'épuration pour Froidefontaine, Brebotte, Grosne 630 000 €

-la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt avec augmentation du bassin d'orage 600 000 €

La perception de DETR est estimée à 180 000 euros (mise en séparatif du quartier des Fonteneilles et première tranche de travaux à Florimont).

Un emprunt de 2 500 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux. Cet emprunt couvrira les deux projets principaux (stations d'épuration de Froidefontaine/Brebotte/Grosne et Beaucourt) qui s'étaleront sur 2019-2020.

La planification définie lors du schéma d'investissement de 2015 est respectée.

☞ **L'excédent de l'année 2019 est de 64 000 €.**

	Budget 2019	Résultat 2018	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-796 000	877 000	81 000
Investissement	64 000	0	64 000
Total	-732 000	877 000	145 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

2019-02-05 Vote du DOB -SPANC sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2018

Le SPANC a réalisé :

- 28 certificats d'urbanisme,
- 17 permis de construire,
- 48 contrôles suite à travaux,
- 6 diagnostics d'installations existantes,
- 32 diagnostics suite à vente,
- 28 contrôles de maisons neuves.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé suite à des réhabilitations (à 90% subventionnés par l'Agence de l'Eau RMC) ou des constructions.

En termes d'entretien des systèmes, 47 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est constant depuis 4 ans (de 2015 à 2017 : 38, 54, 60).

Objectifs 2019

L'année 2019 sera basée principalement :

- sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Faverois, Delle, Joncherey, Beaucourt),
- les contrôles de fonctionnement sur Saint-Dizier-l'Évêque (date des contrôles de l'existant 2009-2010),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 86 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes.

Deux autres demandes d'aide sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 11 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'Eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

Dépenses 2019

Une somme de 15 000 euros est affectée pour 2019 pour le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps).

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 300 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation.

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 3 250 euros pour les charges exceptionnelles.

Recettes 2019

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2019 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63,51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 56,87 euros HT (60 euros TTC) pour le contrôle de bon fonctionnement
- 127,01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Une somme de 272 580 euros est affectée pour les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre des projets de réhabilitation.

Un excédent de 42 670 euros est cumulé en fin de budget 2018.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 340 250 euros HT.

Les grandes lignes du Budget Primitif 2019

En fonctionnement

En dépenses :

Charges à caractère général

• poste technicien	15 000 €
• entretien des systèmes d'assainissement	20 000 €
• soutien des particuliers à la réhabilitation	300 000 €
• dépenses imprévues/admissions en non-valeur	5 250 €

En recettes :

• Aide Agence de l'Eau réhabilitation	272 580 €
• Recettes (paiement des contrôles)	5 000 €
• Paiement de l'entretien par les particuliers	20 000 €

Excédent 2018 42 670 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 340 250 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **De prendre acte du débat d'Orientation Budgétaire,**
- **De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.**

2019-02-06 Vote du DOB-Service Ordures Ménagères sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

- Des tarifs à l'incinération qui ne changent pas :

Afin d'être en capacité de concrétiser des partenariats extérieurs, le SERTRID a modifié son mode de tarification en 2018 comme suit :

Le montant de la tonne incinérée a donc été fixé à 71.20 € HT et hors TGAP.

Le montant de la part fixe s'élève pour notre collectivité à 366 711 €.

Ce mode de tarification permet non seulement au syndicat de pouvoir répondre à des marchés extérieurs permettant de combler le vide de fours structurel, mais il a permis également à notre collectivité une économie relative à la TVA de la part fixe.

Pour mémoire, en 2015 et 2016, notre collectivité avait absorbé 16.63 % d'augmentation du coût de l'incinération (+ 115 612 €).

- Une perte de soutiens financiers :

Le nouveau barème F CITEO impose des conditions au versement des soutiens financiers, basées sur l'année de référence qui est 2016.

En effet, ce barème comporte toujours les versements des soutiens versés sur les performances, mais également un contrat d'objectifs pour lequel trois cibles sont à atteindre (environ 60 000 € par cible) :

- Les performances de l'année 2018 doivent être supérieures à celle de l'année de référence. (cible atteinte +8%).

- Transmettre un plan d'actions pertinent après avoir élaboré un diagnostic de notre territoire sur les axes possibles nous permettant d'améliorer nos performances. (en cours d'élaboration).
- Un engagement sur une date de passage aux extensions des consignes de tri. (appel à projet octobre 2020 pour mise en place fin 2021, en parallèle avec le centre de tri).

Le plan d'actions est plus difficile à élaborer pour notre collectivité. Nos performances sont très élevées et nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre pour progresser. La redevance incitative a été mis en place à la CCST il y a 14 ans et les marges de progression sont plus importantes les premières années. Seul CITEO (Eco-Emballages) valide la pertinence du plan d'actions proposé.

- Une nouvelle déchetterie :

Les travaux de la déchetterie de Florimont sont terminés depuis fin 2018, nous permettant une ouverture au public au 2 janvier 2019.

QUELQUES CHIFFRES :

	CCST	GBCA	NATIONAL
OM	155KG/HAB	262KG/HAB	288KG/HAB
Collecte Sélective	75KG/HAB	57KG/HAB	48KG/HAB

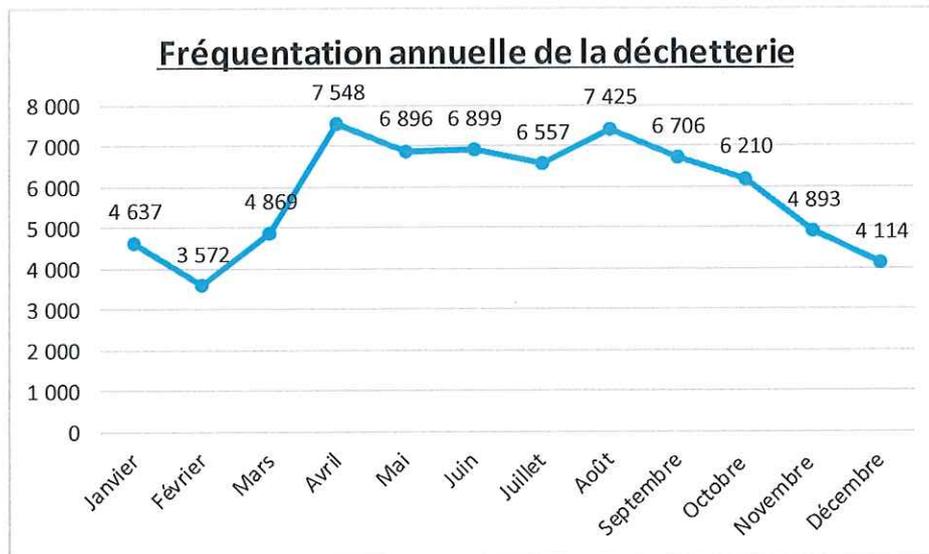
En 2018 avec 1 624 tonnes d'emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :

- l'économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l'équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,
- l'économie de 130 837 litres de pétrole soit l'équivalent de 1 137 pleins d'essence,
- la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.

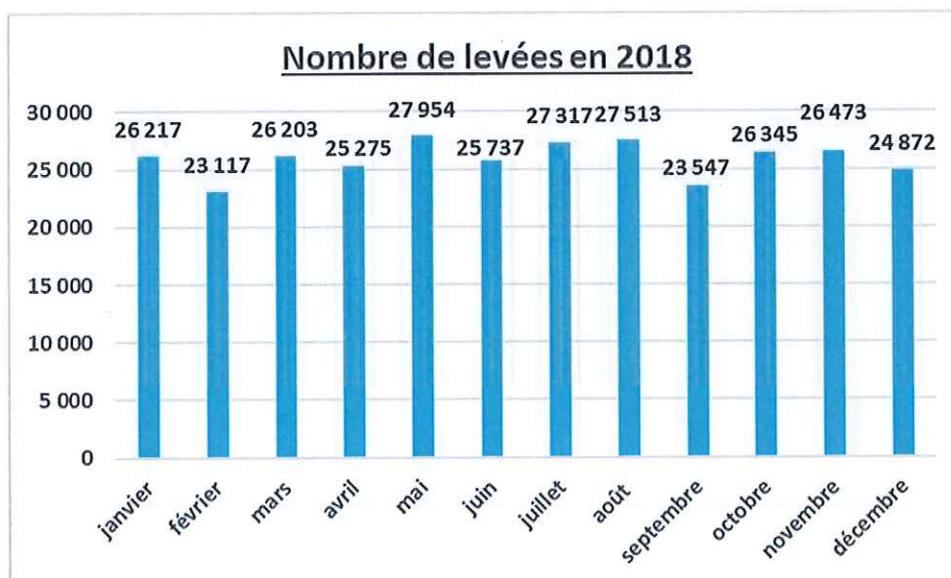
BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2018, nous avons comptabilisé 70 326 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 310 570 levées de bacs, et distribué 9124 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie en 2018 (70 326 passages) :



Suivi annuel du nombre de levées de bacs 2018 (310 570 levées):



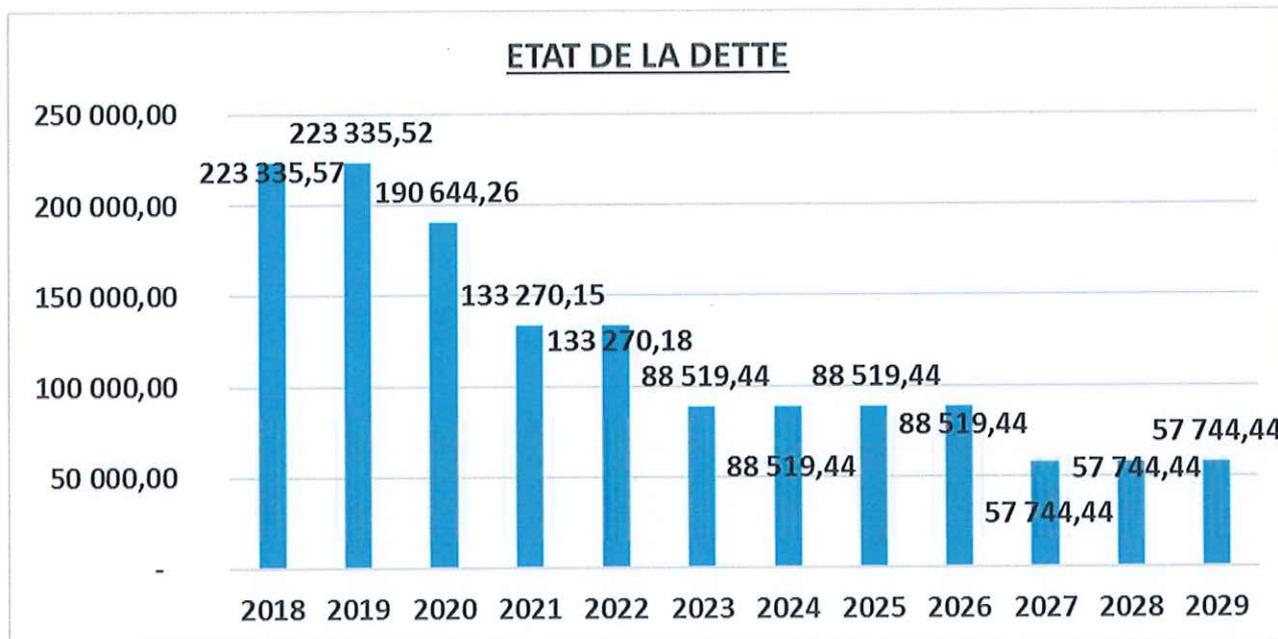
Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par :

- L'attribution du marché d'acquisition d'un châssis-cabine de 19 tonnes de PTAC destiné à recevoir une benne à ordures ménagères de 16 m³ (LOT1), l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (LOT 2), l'acquisition d'un lève conteneurs double peigne (LOT 3)
- La fin des travaux de construction de la déchetterie de FLORIMONT.

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2019 est de 1 261 320.60 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2019 sera de 223 335.57 € dont 190 633.77 € de capital et 32 701.80 € d'intérêts.



Les investissements 2018 : 993 996.50 €

Dont :

- La construction de la déchetterie de Florimont : 646 809.50 €
- L'achat de benne et bungalows : 95 616.24 €
- L'achat de bacs 23 356.08 €

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **41 843.73 €** qui vient s'ajouter au résultat 2017 de **485 182.55 €** d'où un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 527 026.28 €**.

En investissement :

- un résultat déficitaire à la section d'investissement de -604 343.34 € compensé par un résultat 2017 de 853 114.31 € d'où excédent global de 248 770.97 €.
- des restes à réaliser à hauteur de 323 739.27 € en dépenses, et à hauteur de 207 098.50 € en recettes.
- Soit un excédent global y compris RAR de : 132 130.20 €

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	41 843.73 €	485 182.55 €	527 026.28 €	Dépenses	323 739.27 €
Investissement	-604 343.34 €	853 114.31 €	248 770.97 €	Recettes	207 098.50 €
Total cumulé			775 797.25 €		- 116 640.77 €

Les projets

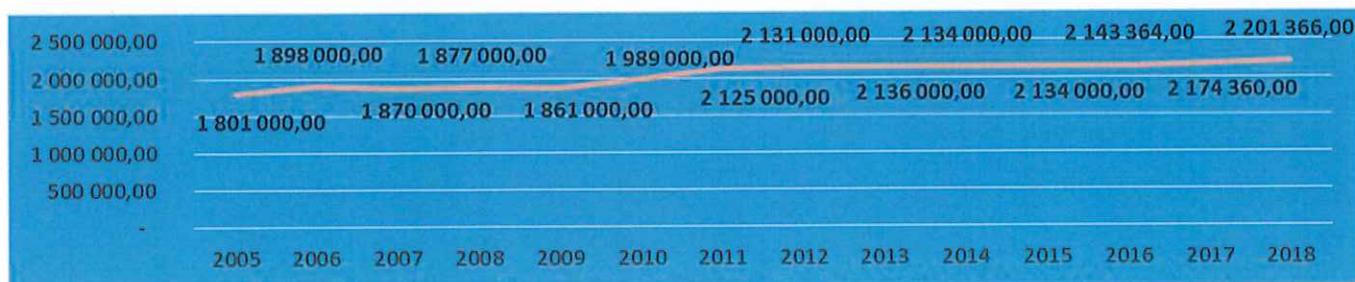
L'année 2019 sera notamment consacrée à l'entretien de la déchetterie de Fêche l'Eglise, qui a besoin de quelques travaux de réfection (bungalows, enrobé, quais).

En 2016, nous avons effectué des caractérisations sur un échantillon d'ordures ménagères provenant de la CCST.

Les résultats révélaient une forte présence de verre dans les bacs bleus, c'est pourquoi, cette année encore nous mettrons des actions en place visant à inciter les usagers à utiliser nos éco-points.(mise en valeur des bennes, campagne d'incitation...)

En 2019, nous commencerons la réflexion sur la mise en place de la collecte des bio-déchets en séparé (obligation règlementaire pour 2025).

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du nombre de présentations du bac bleu.

Notre collectivité a fait le choix d'augmenter de 3% la redevance en 2017, après avoir absorbé deux augmentations du tarif à l'incinération de 17 % en deux ans.

Les grandes lignes du budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 : 3 121 250.00 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 880 250.00 €

Traitement des déchets 1 539 000.00 €

Frais de personnel 890 000.00 €

Carburants 90 000.00 €

Entretien matériel roulant 100 000.00 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 36 000.00 €

Dotation aux amortissements 290 000.00 €

Les recettes 2019 : 3 467 550.89 €

Dont notamment :

- Participation des usagers 2 200 000.00 €
- Soutien des Eco-organismes 415 300.00 €
- Vente de matériaux 201 000.00 €
- Excédent reporté 542 812.11 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 330 515.06 € à la fin de l'exercice 2019.

(sans report : -196 511.22 €)

En investissement

Les dépenses 2019 : 790 226.37 €

Dont notamment :

- Remboursement d'emprunts en capital 190 633.77 €
- Restes à réaliser 323 739.27 €
- Installations générales 50 000.00 €
- Matériel de transport 150 000.00 €
- Autres 47 252.07 €

Une enveloppe de 221 000 € sera disponible pour diverses opérations : la réfection de l'enrobé et des bungalows de la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition d'un camion à bras hydraulique, l'achat de bacs et d'éco-points verre, l'achat de mobilier et de matériel informatique.

Les recettes 2019 : 790 226.37 €

Dont notamment :

- Provision aux amortissements 290 000.00 €
- FCTVA 44 356.90 €
- Restes à réaliser 207 098.50 €
- Excédent reporté 248 770.97 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 790 226.37 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientaion Budgétaire,**
- **De valider le Débat d'Orientaion Budgétaire.**

2019-02-07 Vote du DOB-GEMAPI sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018. La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7):

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - **coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique**
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau
 - **gestion de la ripisylve**
- La défense contre les inondations
 - **gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues**
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
 - **suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.**

La CCST est concernée sur son territoire par plusieurs cours d'eau :

- Pour le bassin versant de l'Allaine : l'Allaine, l'Adour-Batte, la Covatte, la Vendeline et la Coeuvalte
- Pour le bassin versant de la Bourbeuse : la Bourbeuse, l'Ecrevisse, la Madamelle, la Suarcine, l'Esclauses, le Préra et la Lutter.

La gestion des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche-Comté, un état des lieux du bassin versant de l'Allaine a été réalisé et, à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous.

Les éléments marquants de 2018

- 01.01.2018 : Prise de compétence GEMAPI
- 01.2018 : Lancement de l'étude « Restauration de l'Allaine »
- 02.07.2018 : Organisation du premier COPIL, synonyme de lancement officiel de la démarche « Restauration de l'Allaine »
- 14.12.2018 : Présentation du projet de « Restauration de l'Allaine » devant les membres de la CLE du SAGE Allan et à Madame la Préfète

Situation 2018 :

L'année 2018 a principalement été consacrée à l'engagement des projets de restauration du bassin de l'Allaine. L'étude préliminaire sur les tronçons « Delle – Thiancourt - Joncherey – Grandvillars » a ainsi été lancée dès Janvier 2018 et les premiers résultats ont été présentés fin Mai lors du premier comité technique et début Juillet à un public plus large lors d'un comité de pilotage. Plusieurs réunions entre le bureau d'étude et la CCST ont eu lieu au cours du second semestre pour affiner le projet. Ces réunions ont abouti à l'élargissement du périmètre d'étude à la Covatte jusqu'à la lagune de Faverois. Des expertises complémentaires ont ainsi été réalisées sur ce tronçon au cours de l'été et l'automne. Le projet de « Restauration de l'Allaine » (hors centre ville de Delle) concerne désormais 10.9 km de cours d'eau (7.3 km sur l'Allaine et 3.6 km sur la Covatte). Ce projet a été présenté mi décembre à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allan ainsi qu'à Madame la Préfète.

Dans le même temps, les premiers échanges ont été entrepris avec les propriétaires privés concernés par le projet. Dans ce cadre, la CCST est devenue propriétaire du seuil des Roselets et d'une partie du canal des Forges pour l'euro symbolique.

Concernant le tronçon « Centre ville de Delle », des discussions avec la Ville de Delle ont été engagées au cours du second semestre 2018 afin d'aboutir début 2019 à la rédaction des pièces réglementaires pour le marché de maîtrise d'œuvre.

L'année 2018 a également été consacrée à la délimitation des contours de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCST. Une commission composée d'élus représentatifs du territoire (chaque rivière est représentée par au moins un élu) a ainsi été créée. Elle s'est réunie une première fois au milieu du mois de Mars pour faire le point sur les attentes des élus vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

L'année 2018 a également été marquée par l'accompagnement de la SEM Sud Développement pour la réalisation de travaux sur le canal des forges (réhabilitation des vannes de la prise d'eau, réhabilitation des vannes dans le site des forges, restauration des berges du canal dégradés par les ragondins) ce qui a permis, entre autres, de réduire les inondations sur le secteur de Grandvillars (rue sous l'auge).

Pour finir, des actions ponctuelles ont également été organisées notamment vis-à-vis du zéro-phyto (lancement des plans d'entretien pour 10 communes qui n'avaient jusqu'à maintenant pas bénéficié de ces outils) et des repères de crues (fin de l'étude).

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 24 377.77 euros.

☞ **soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 24 377.77 € (pas de reste à réaliser).**

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	24 377,77 €	0,00 €	24 377,77 €	Dépenses	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes	0,00 €
Total cumulé					24 377,77 €

Orientations 2019

1/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçon 1 – Centre ville de Delle » :

Le premier trimestre de l'année 2019 sera consacré à la recherche du maître d'œuvre pour ce projet. Le second et troisième trimestre devrait aboutir aux études avant-projet (AVP) et projet (PRO) et la fin d'année devrait être consacrée à la rédaction des documents réglementaires. Ce projet est conjointement réalisé avec la Ville de Delle qui prendra à sa charge la question de la passerelle piétonne, qui pose problème lors des crues (tablier trop bas par rapport aux deux ponts en amont et en aval ce qui occasionne des débordements à cet endroit). La CCST prendra, quant à elle, à sa charge les volets restauration morphologique de l'Allaine et continuité écologique (suppression du seuil).

Ce projet permettra d'un point de vue écologique de faire la jonction entre les deux parties restaurées dans le cadre du contrat de rivière Allaine.

(Début des études : 1^{er} trimestre 2019 / Début des travaux : 2020)

2/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçons Delle – Thiancourt – Joncherey – Grandvillars » et tronçons complémentaires sur la Covatte :

Le premier trimestre de l'année 2019 sera consacré à la rédaction de l'étude avant projet sommaire (AVP sommaire) et des documents réglementaires permettant ainsi de déposer un pré-dossier auprès des autorités compétentes (Dossier Loi sur l'Eau). Ce premier trimestre sera également consacré au volet foncier afin d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique d'ici le début du second semestre. Des études faune/flore/zones humides seront également réalisées afin d'obtenir des données complémentaires pour le besoin du dossier réglementaire. Une communication spécifique sur le projet sera également engagée d'ici le second semestre. Enfin, d'ici la fin de l'année 2019, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué après adoption du découpage par tronçons du projet. Différents comités techniques et de pilotage seront organisés afin de valider ces différentes étapes.

(Début des travaux : 2021)

3/ Délimiter les contours de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCST :

La délimitation des contours de la GEMAPI devra être réalisée d'ici la fin d'année, date limite fixée par la loi pour la transition de la compétence GEMAPI au EPCI FP. La commission d'élus sera donc regroupée une à deux fois au cours de l'année afin de valider l'avancement de ces travaux. La commission d'élus devra également prendre en compte le transfert de la digue de la ZAC de l'Allaine entre la Ville de Delle et la CCST et adopter la mise à jour des consignes écrites, importantes pour la procédure à suivre lors de crues. Un rendu sera réalisé auprès du conseil communautaire une fois le travail effectué afin de le valider.

4/ Terminer les actions 2018 engagées :

L'année 2019 sera également l'occasion de continuer et terminer les actions engagées en 2017 et 2018 comme la mise en place de repères de crues ou encore la sensibilisation sur le zérophytosanitaire.

Les grandes lignes du budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 : 220 646.77 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel	100 646.77 €
• Frais de personnel	62 000.00 €
• Achats et variation de stocks (électricité, énergie, carburants, fournitures)	1 500.00 €
• Services extérieurs (frais véhicule, études zéro phyto, entretien, divers)	22 146.77 €
• Autres services extérieurs (frais locaux, frais d'animation)	15 000.00 €

Virement à l'investissement **118 500.00 €**

Charges financières **1 500.00 €**

Les recettes 2019 : 220 646.77 €

Dont notamment :

Taxe GEMAPI	125 000.00 €
Subventions (Agence de l'Eau, DREAL BFC)	71 269.00 €
Résultat Fonctionnement 2018 reporté	24 377.77 €

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 220 646.77 €

En investissement

Les dépenses 2019: 242 752.00 €

Dont notamment :

Emprunts et dettes assimilées	1 800.00 €
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	233 452.00 €
• Maîtrise d'œuvre + Frais enquête publique Projet « Restauration Allaine - Tronçon 1 » (Centre ville Delle)	50 000.00 €
• Etudes Avant Projet Sommaire Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine entre Delle et Grandvillars »	83 452.00 €
• Maîtrise d'œuvre + Frais Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine : Tronçon prioritaire »	100 000.00 €
Immobilisations corporelles	7 500.00 €
Matériel de bureau et informatique	2 500.00 €
Terrain (Pose des repères de crues)	5 000.00 €

Les recettes 2019 : 242 752.00€

Dont notamment :

Subventions d'investissements reçues	24 252.00 €
Virements du fonctionnement	118 500.00 €
Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 242 752.00 €

	Résultat 2019	Résultat 2018 repris	Tous exercices confondus
FONCT	-24 377,77	24 377,77	0,00
INVEST	0,00	0,00	0,00
TOTAL année	-24 377,77	24 377,77	0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,**
- **De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.**

2019-02-08 Zone d'activités des Chauffours-Vente de foncier-

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par M. EL BAHLOUL dirigeant de la société FC Dépannage 90 actuellement locataire d'une cellule de 300 m² dans le bâtiment relais des Chauffours. M. EL BAHLOUL souhaite acquérir une parcelle de terrain, sise aux Chauffours sur la partie haute de la Zone d'Activité, d'une superficie de 3 000 m² (30a) environ afin d'y installer son activité. Ce foncier est à détacher de la parcelle actuelle cadastrée section ZB 36 d'une contenance totale de 3 ha 35 a 51 ca.

Le prix de cession est fixé à quatorze euros hors taxe le mètre carré (14 € HT/m²) et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider le prix de cession de la parcelle à 14 € HT/ m² conformément à l'avis des Domaines hors frais notariés au bénéficiaire M. EL BAHLOUL ou à toute autre personne morale de droit privé,**
- **d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

Annexes: Plan provisoire.

Avis des Domaines.

2019-02-09 Proposition de renouvellement du partenariat avec le réseau de parrainage

Mouvement des Entreprises de France

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2017-05-09 du 27 juin 2017,

Vu la délibération n° 2018-03-19 du 05 Avril 2018,

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée la première fois en 2016 par le réseau de parrainage du Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques mises en place pour l'emploi.

La Collectivité consciente des difficultés d'accès à l'emploi sur son territoire a décidé de soutenir, en 2016, financièrement et matériellement cette démarche par le biais d'une convention de partenariat d'une durée de 12 mois. Elle a ensuite décidé de poursuivre son soutien au cours de l'année 2017 et 2018.

Ce service, initié par le MEDEF du Doubs, s'appuie sur une écoute favorable des dirigeants d'entreprises en activité ou retraités, des Services de l'Etat en charge de l'Emploi sur le territoire, du Pôle Emploi, des Agences de travail (intérimaires), des organismes de formations, des branches professionnelles et des collectivités locales et territoriales. Le public concerné représente donc toute personne désireuse de s'insérer dans la vie active : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes en fin d'études, personnes souhaitant renouer avec la vie professionnelle après une cessation d'activité, adultes à la sortie d'une formation qualifiante, personnes percevant le RMI, le RSA, les demandeurs d'emploi « seniors », les jeunes en formation d'apprentissage à la recherche d'une entreprise d'accueil...

La mise en relation entre le demandeur d'emploi et le groupe de parrainage se fait par le biais de la cellule emploi du MEDEF. La réception des candidatures des demandeurs d'emploi se fait auprès des prescripteurs que sont les organismes d'insertion, les Missions Locales, les Espaces Jeunes, Pôle Emploi ou par relation directe avec un membre du parrainage....

En tant que chef d'entreprise, le parrain apporte au demandeur d'emploi une part de son expérience professionnelle. Son rôle consiste à entendre et comprendre les motivations du demandeur d'emploi, analyser ses attentes et définir son objectif professionnel, le conseiller dans ses démarches auprès des entreprises, l'aider à améliorer ses méthodes de recherche d'emploi (rigueur, efficacité, suivi), l'aider également à la préparation de l'entretien d'embauche par des mises en situation réelles, lui apporter un soutien psychologique.

Il met en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs (carnet d'adresses, offres d'emplois de la part des entreprises adhérentes et partenaires).

Le bilan du parrainage 2018 fait état de 25 personnes suivies (14 femmes et 11 hommes) avec 56% de sorties positives (toutes sorties sauf abandon et recherche d'emploi en cours) et 32 % de sorties en emploi durable (CDI, CDD ou MI > 6 mois, contrats aidés, contrat alternance, création d'Entreprise).

Le bilan complet est disponible sur demande.

Une proposition de renouvellement de convention vient de nous parvenir pour l'année 2019.

Le nombre minimum de demandeurs d'emploi parrainés au cours de 2019 s'élèvera à 20 personnes au minimum pour un coût total de « l'action réseau parrainage » de 8 500 € (huit mille cinq cents euros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **pour l'année 2019, de se prononcer favorablement au renouvellement de l'action de parrainage présentée ci-dessus permettant l'accompagnement de demandeurs d'emploi,**
- **d'approuver le versement d'une aide de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) au MEDEF et de valider la nouvelle convention pour la mise en place de l'action,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Annexe : Convention 2019

